

000020
ESP. 2

L. J. C. et M. I.

L'ÉDUCATION FRANÇAISE EN ACADIE



Scolasticat Saint-Joseph.
mai 1933.

Arthur Breault, o.m.i.

UMI Number: EC55458

INFORMATION TO USERS

The quality of this reproduction is dependent upon the quality of the copy submitted. Broken or indistinct print, colored or poor quality illustrations and photographs, print bleed-through, substandard margins, and improper alignment can adversely affect reproduction.

In the unlikely event that the author did not send a complete manuscript and there are missing pages, these will be noted. Also, if unauthorized copyright material had to be removed, a note will indicate the deletion.

UMI[®]

UMI Microform EC55458

Copyright 2011 by ProQuest LLC

All rights reserved. This microform edition is protected against
unauthorized copying under Title 17, United States Code.

ProQuest LLC
789 East Eisenhower Parkway
P.O. Box 1346
Ann Arbor, MI 48106-1346

L.J.C. et M.I.

À mes chers professeurs de l'Université,

je dédie ce modeste travail.

A.B. omi.

B I B L I O G R A P H I E .

- 1-L'Enseignement du Français en Acadie R.P. O. Le Gresley, eudiste.
- 2-La tragédie d'un peuple E. Lauvrière.
- 3-La race française en Amérique Desrosiers et Fournet.
- 4-Droit public de l'Eglise Mgr Pâquet.
- 5-Une colonie féodale en Amérique Rameau de Saint-Père
- 6-Cartier et son temps A. D. De Celles.
- 7-Histoire du Canada - cours inédits - R.P. A. Guertin o.m.i.
- 8-L'Enseignement secondaire avril mai 1932.
- 9- Cours inédits d'Histoire de l'Eglise du Canada -1932- R.P. G. Simard o.m
- 10-Les écoles du Nord-Ouest. Discours du 17 avril 1905 H. Bourassa
- 11-Vie de l'abbé F. X. Lafrance R.P. Bourgeois c.s.c.
- 12-Congrès des Trois-Rivières 1913. Coup d'oeil sur l'école primaire dans les provinces anglaises du Canada Léo Peiland pp. 93-107.
- 13-Catholic Encyclopedia art. school Vol. 13
- 14-Premier congrès de la langue française au Canada Mémoires. pp. 32-38, 48-54.
- 15-Dictionnaire général du Canada R.P. L. Le Jeune o.m.i.
articles: eudistes, collèges, universités, etc.....
- 16-La langue française au Canada, ses droits, sa nécessité, ses avantages.
Discours du 19 mai 1915. Henri Bourassa.
- 17-Nos amis Les Canadiens. Louis Arnould.
- 18-Chez nos frères les Acadiens Abbé Emile Dubois.
- 19-Erreurs sur l'Histoire de l'Acadie réfutées par l'Abbé A. Couillard
Després.
- 20-Un pèlerinage au pays d'Évangéline H.R. Casgrain
- 21-Les Sulpiciens et les prêtres des missions-étrangères en Acadie
Abbé H. R. Casgrain.
- 22-Divers volumes d'Histoire du Canada.

L'Education Française en Acadie.

Introduction:

L'Education en général - l'éducation canadienne et l'éducation acadienne - quelques considérations sur le peuple acadien.
Divisions du présent travail.

Education française en Acadie:

Phase d'essai avec alternative de succès et de revers (1605-1713)

Phase d'arrêt forcé dans le développement de l'éducation (1713-1800)

Phase de renaissance laborieuse, mais féconde (1800-1932)

L'Enseignement primaire: au Nouveau Brunswick
en Nouvelle Ecosse
dans l'Ile du Prince-Edouard.

Conclusions: situation actuelle - programmes - écoles normales - instituteurs.

L'Enseignement secondaire: Collèges - Couvents - Initiatives privées.

Conclusion.

L'Enseignement supérieur: Grand Séminaire - Chaires de littérature - Secours -

Moyens pour maintenir et développer l'éducation: les conventions - Assomptionnistes - Journaux.

Conclusion:

Le miracle acadien fait partie du grand miracle canadien-français.

Les principes de la renaissance et de la stabilité acadienne sont la foi, la langue et l'éducation françaises.

L'application de ces mêmes principes au peuple canadien: catholicisme et canadianisme : l'évangélisation du Canada en bilinguisant.

L'avenir sera pour le Canada ce qu'aujourd'hui on veut qu'il soit demain

- un Canada catholique ^{force} qu'un Canada canadien.

Personne morale, communauté d'êtres pensants, groupement de suppôts humains, la nation, le peuple puise sa valeur dans son intelligence, et partant, dans son éducation. Monseigneur Dupanloup le disait bien: "c'est l'éducation qui fait la grandeur des peuples et maintient leur splendeur, qui prévient leur décadence et, au besoin, les relève de leur chute". D'ailleurs, qui ne comprend tout ce qu'il y a de beau, tout ce qu'il y a de grand, tout ce qu'il y a de sublime dans l'oeuvre de l'éducation, surtout dans l'éducation des enfants. Faut-il s'étonner si, consciente de son glorieux passé, l'Eglise, la mère des âmes, la grande illuminatrice des esprits, l'ouvrière la plus active, la plus sûre, la plus féconde du développement des cerveaux humains, déploie, en présence de l'avenir, ses plus maternelles sollicitudes en matière éducationnelle à l'égard de tous ses fils: enfants, laïques, ecclésiastiques, en leur montrant le terme où doivent tendre tous leurs efforts, et en distribuant aux intelligences avides de perfection les moyens d'y parvenir.

Or, ce n'est pas un secret, nous du vingtième siècle, nous, assistons à une course accélérée, à un élan vertigineux vers une science monumentale, vers un gigantesque savoir. Pas une époque, pas un système, pas une bibliothèque, pas un manuscrit, pas un coin de la route étoilée ou de la couche terrestre que l'on ne sollicite à livrer tous ses secrets. Par ailleurs--et que de gens, même bon nombre de catholiques, n'y pensent même pas--tout ce monde féru de science, proscrit Dieu, ignore son église et tout le christianisme historique, méprise et combat l'Évangile, et vit de plus en plus en dehors de toute idée religieuse et de toute préoccupation divine.... Certes, bien loin sont ces temps où la foi, allumée sur les sommets de l'intelligence, se

voilàit à peine parmi les tempêtes du coeur et des sens et reprenait tout son éclat, sinon au cours de la vie, du moins dans l'apaisement de l'heure suprême. Alors la corruption pouvait désagrèger le coeur, elle n'arrivait pas à suborner l'intelligence et à lui arracher de coupables complicités; les prévarications pouvaient être nombreuses, l'ignorance était rare et les hérésies passagères.. Aujourd'hui, au contraire, avec le lamentable spectacle de débordements effrenés, domine celui d'une ignorance profonde en matière religieuse et d'aberrations intellectuelles tellement générales et tellement invétérées qu'elles ont pu arriver à constituer les bases mêmes de beaucoup d'institutions modernes. Funestes effets du mauvais livre et du mauvais journal, trop bien secondés par une instruction aussi incomplète qu'elle est commune, laquelle confrère la faculté de tout recevoir, sans y ajouter celle d'un discernement judicieux qui fasse rejeter le faux et ne retenir que le vrai.

Et cependant, en vertu même de cette diffusion de la presse et de cette vulgarisation de l'instruction dans tous les domaines, ce siècle, si ignorant des choses religieuses et si imbu de principes erronés, a le goût des idées et donne une prise extrêmement profonde à quiconque lui en apporte. Qu'il suffise de mentionner l'extension déconcertante des idées communistes et bolchévistes. C'est, du reste, ce que comprennent très bien tous les chefs des divers mouvements anticatholiques, lesquels font jouer les ressorts intellectuels autant, sinon plus, que ceux des passions: méthode trop bien en harmonie avec le tempérament et les aspirations du siècle, pour ne pas expliquer les progrès effrayants de leurs doctrines sataniques.

Au concret, voici leur jeu: pour façonner des sociétés athées et des générations libre penseuses, ils dirigent tous leurs assauts contre l'école et s'efforcent d'opérer une mainmise générale sur l'enfance et sur la jeunesse. L'école est devenu le théâtre, le champ clos où se concentre dans un duel passionnant, la lutte séculaire entre le bien et

le mal, entre Dieu et Bélial, entre le christianisme et l'infidélité, entre l'Eglise et le bolchévisme, entre le Pape et le communisme! "La bataille, disait un des chefs du parti socialiste, continue non plus nécessairement à coup de fusil, mais plus efficacement, à coup de pensées, par le livre, par la parole, par la leçon et la conférence. Le combat n'est plus au chemin creux, il est à l'école.....".

Pour ceux qui veulent y voir quelque chose, ces affirmations contiennent tout un programme: programme de menaces et de haine, programme de persécution religieuse, programme universel comme le mal, international comme la franc-maçonnerie et le nationalisme exagéré; programme intéressant, très émotionnant, mais aussi très angoissant; programme également très actuel, s'il en est un, qui devrait faire vibrer davantage l'immense Corps Mystique du Christ, et le pousser à se défendre avec cet audace courage, avec cet énergique héroïsme, sceaux évidents de sa doctrine infallible, de son rôle capital, de son immortelle vigueur. De son côté, l'éducation sera bonne ou mauvaise, nécessaire ou nuisible en autant qu'elle soutiendra et défendra la Vérité, ou l'Erreur.

Ces considérations nous conduiraient très loin, comme on le présume... Disons, pour venir immédiatement au point, que l'éducation ne va nullement de pair avec les mille et un menus soucis de colonisation et de défrichement. Ce n'est que dans une paisible sécurité et une franche stabilité nationale que naît, croît et se développe cet art. Par conséquent: faire l'historique de l'éducation française en Acadie ne sera autre chose que fouiller les événements politiques, économiques et sociaux de l'histoire du peuple acadien, et voir jusqu'où ils ont permis ou entravés la marche de l'art éducatif. Voilà ce qu'avec le secours spécial de la Vierge Immaculée la patronne chère à tout coeur acadien, nous voulons démontrer.

Quel drame émouvant, incomparable à la vérité que l'histoire des Acadiens...! Peuple qui naît et grandit dans l'acrefumée de longues batailles pour se garder le droit de vivre sur le sol par lui défriché;

peuple martyr, banni un jour de ses foyers; peuple persécuté, exilé, déporté pour satisfaire les passions d'une injuste tyrannie; peuple qui renaît sur cette même terre d'où on l'a brutalement arraché...! Certes voilà de l'inouï, du phantastique... du miraculeux.

Pour plusieurs, ce sera l'histoire de nos aïeux; pour tous, ce sera le récit de frères qui, plus d'une fois, provoquèrent notre profonde sympathie et notre sincère admiration au souvenir ému de leurs épreuves et de leur chrétienne magnanimité.

Puisse cet humble travail implanter ou affermir en nos coeurs des convictions plus profondes, stimulatrices d'efforts généreux qui donneront à notre question sociale et politique l'atmosphère d'entente cordiale dans laquelle seule pourra grandir notre gigantesque oeuvre éducationnel. Oh! la glorieuse aurore où il nous sera donné de contempler enfin, dans toutes les moindres écoles de notre cher Canada, le système éducationnel officiellement bilingue qui lui est propre, non plus seulement dans les minimes plis d'un document quelconque trop ignoré, mais en fait, au concret et d'une façon palpable...! Alors et alors seulement nous, Canadiens, posséderons-nous la vraie prospérité, le vrai bonheur, la vraie gloire, les trois éléments qui constituent pour une nation, son ciel ici bas---car ne l'oublions jamais: les nations reçoivent leur récompense, leur paradis, sur cette terre. En attendant, c'est la lutte; c'est la vie dans l'espérance; pas un espoir mort, mais une espérance vivante, agissante. C'est la lutte, oui, je le veux bien. Mais tous, sachons-le que c'est la lutte, et tous sachons lutter "opportune et importune"--à temps et à contretemps. Surtout sachons lutter tous ensemble! Ah! voilà le grand secret: lutter unis, lutter ensemble!!! L'heure est grave; il est temps plus que jamais de nous unir. Poussés par un aveuglement qui semblaient exiger certaines circonstances, et par un orgueil mal placé, que de fois n'avons-nous pas dans le passé--trop souvent hélas--détruit ce que notre frère aurait labourieusement édifié? L'ensemble,

l'union ferme et solide de tous les coeurs, de toutes les énergies a toujours fait défaut!! Avouons-le enfin en toute humilité et sachons y porter remède avant qu'il soit trop tard.. On l'a dit souvent, et je le répète avec conviction: l'avenir est à ceux qui luttent, et qui luttent ensemble! "United we stand"! Canadiens, l'avenir est tout à nous pourvu que nous luttons unis; la lutte ensemble, c'est la condition indispensable!

Dès son berceau, Dieu a béni la patrie canadienne d'une façon peu commune; les premières pages de notre incomparable histoire sont renversantes de faits miraculeux et d'événements qui clament à haute voix: "digitus Dei est hic". Plus tard, le Bon Dieu nous a donné pour patrons ses plus chers amis: son zélé Précurseur, Saint Jean Baptiste, et son aïeule chérie Sainte Anne. Pouvait-il faire plus?... Ne sont-ce pas là des gages assurés de notre glorieuse survie?

L'histoire du peuple acadien est soeur de l'histoire du peuple canadien et toutes deux font honneur au sang français. Gardons-nous bien cependant, de les inclure toutes deux sous la rubrique générale d'histoire française en Amérique--Port Royal, Québec et Montréal peuvent sembler être des postes différents qu'une même France occupait, et nous sommes peut-être tentés de réclamer les gloires acadiennes comme nous appartenant par droit d'héritage, prêts du reste, à rendre les Acadiens héritiers de toutes nos gloires canadiennes. Mais non--et c'est là souvent ce qui cause quelque déception aux visiteurs--, le peuple acadien ne partage pas nos vues sous ce rapport. La France a établi deux de ses fils dans le Nouveau Monde, l'un en Acadie, l'autre au Canada; si l'immense domaine est un bien familial français, chacun des frères est maître chez lui.

De fait, les deux établissements sont distincts. Leurs colons viennent à des dates diverses, de provinces françaises différentes. Pendant longtemps, les deux gouvernements coloniaux sont indépendants, l'un de l'autre, et, même quand l'Acadie et le Canada ont le même gouverneur

chacun continue pratiquement à régler ses affaires directement avec la mère patrie. Enfin le Canada reste province française plusieurs années après que l'Acadie est cédée à l'Angleterre.

A chacun donc ce qui lui appartient. Rappelons-nous, que le Canada et l'Acadie sont deux "gesta Dei per Francos"; que la gloire des frères est nécessairement partagée. Plus que jamais, aujourd'hui, maintenant que le firmament s'éclaircit davantage tous les jours, ces deux peuples, issus d'un même sang, presque toujours mêlés sans jamais se confondre, réunis sous une même allégeance après maints combats livrés côte à côte, dans le même but et avec une gloire égale, doivent se donner la main dans la lutte commune pour la juste défense, ou mieux, pour l'acquisition de tous leurs droits.

- - - - -
.....

L'histoire de l'éducation française en Acadie peut se diviser en trois phases bien distinctes:

- 1.-Phase d'essai, avec alternative de succès et de revers: de 1605 à 1713.
- 2.-Phase d'arrêt forcé dans le développement de l'éducation: de 1713 à 1800.
- 3.-Phase de renaissance laborieuse, mais féconde: de 1800 jusqu'à nos jours.

- - - - -
.....

I

1.-Phase d'essai avec alternative de succès et de revers: de 1605 à 1713.

La fondation de Port Royal, en 1605, par Monsieur de Monts, ouvre l'histoire du peuple acadien. Port Royal est le premier établissement permanent du pays. L'année suivante (1606) le Sieur de Poutrincourt arrive avec de nouveaux colons, entre autres Marc Lescarbot, un savant

avocat de Paris, qui se révélera plus tard l'un des plus grands historiens de l'Amérique française. Il est le premier professeur de français. A défaut de missionnaire, il s'institue prédicateur et éducateur afin, disait-il, "d'enseigner chrétiennement notre petit peuple, pour ne pas vivre en bestes et pour donner l'exemple de vivre aux sauvages". Pour les colons, il établit la première société récréative et littéraire: l'Ordre du Bon Temps. Ces joyeuses assemblées "n'étaient pas sans profit au point de vue intellectuel pour les Français, en les aidant à conserver allumée, dans cette petite colonie éloignée, la lumière du savoir". Nombre de sauvages assistaient à ces réunions, s'habituèrent aux moeurs des européens, et en apprenaient la langue.

Quelques années plus tard, (1608) l'Abbé Fléché arriva de France avec Poutrincourt. Il dirigea l'instruction des indiens et le 24 juin 1610, il eut le bonheur d'en baptiser un bon nombre. Guidés par l'amour de Dieu et de la France, les colonisateurs français en Amérique dirigèrent les entreprises avec succès, et bientôt la croix prit sa place près du frais sillon.

Il faut noter ici que Lescarbot et Poutrincourt se sont toujours opposés à la présence des Pères Jésuites dans le Nouveau Monde, et cela à cause de leur remarquable influence ^{religieuse}. D'autre part, le roi Henri IV n'y voulait pas d'autres religieux que ces zélés missionnaires, intrépides défenseurs de la vérité catholique dans toute l'Europe et particulièrement en France. Or, pour mieux montrer que la colonie se passerait facilement des Pères Jésuites, Lescarbot publiait que l'Abbé Fléché en vingt et un jours avait baptisé vingt et un sauvages.... (l'on se rappelle que, par la volonté du roi très chrétien, tout baptisé devenait sujet français). Henri IV mort, la régente Marie de Médicis ne se ~~ba~~issa pas illusionner par les statistiques des conversions indiennes. Elle réussit (1610), non sans de sérieuses difficultés, à faire débarquer au pays les Pères Jésuite Biard et Massé. Quelle ne fut leur surprise de constater, en arrivant au

milieu de leur troupeau, que les baptisés, tout en se vantant "d'être normands", c'est-à-dire français, ne manquaient pas de leur présenter leurs nombreuses femmes. En fait, les enfants spirituels de Lescarbot et de l'Abbé Fléché connaissaient mieux la langue française que la doctrine et la morale catholiques, et trouvaient plus de charme dans la joyeuse compagnie des Français qu'ils appelaient "oyes babillardes", que dans les austérités de la religion chrétienne.

En 1618, les Récollets obtinrent du roi Louis XIII, la permission de passer au Canada pour s'occuper, eux aussi, de l'instruction des sauvages. L'Acadie, de son côté, demanda trois prêtres et un frère avec promesse de les entretenir autant de temps que durerait la société. Trois Pères Récollets y allèrent et s'y établirent par manière de mission sédentaire--, un à Port Royal, un autre à Saint-Jean, et le troisième à Miscan. Quelle tâche formidable ils durent accomplir!!! Nous savons que trois ans plus tard ils s'étaient faits aux missions "parmi les sauvages de l'Acadie, dont ils possédaient fort bien la langue et qu'ils instruisaient avec contentement".

Ainsi, confiants dans la divine Providence, et encouragés par les prodiges que, par leurs mains, la grâce veut bien accomplir, les Jésuites et les Récollets assistent à la naissance du peuple acadien. Ils veilleront sur lui aux heures de joie et de deuil, seront son guide dans la prospérité et son soutien dans l'épreuve. En éducation, ils sont les premiers maîtres d'école, et souvent, les seuls éducateurs de quelques enfants réunis dans leur pauvres demeures. Voilà le rôle prépondérant des missionnaires dans l'histoire de l'Acadie française. L'influence de leur vie toute d'abnégation et de dévouement eut aussi cette utilité de rattacher à la civilisation les Français dispersés dans ces solitudes. Même des écrivains d'autre langue et d'autre foi rendent ce tribut intéressant à ces pionniers spirituels, que, sans eux, le français abandonné

en Acadie par ses chefs "n'aurait jamais quitté ses habitudes d'indien et retourné à la civilisation". Quant aux Indiens, ils gardent, encore aujourd'hui, un souvenir reconnaissant ~~de~~ ces premiers missionnaires qui les ont initiés en même temps à la civilisation et au culte du vrai Dieu. Le fait qu'ils ont si longtemps conservé une dévotion si merveilleuse pour le prêtre indique bien les soins tendres qu'ils ont reçus autrefois de ses mains.

Dès son humble berceau, l'Acadie devra connaître la lutte et le sang. Pendant cent cinquante longues années, les querelles entre colonies françaises et anglaises ravageront ses riants paysages.

Reportons-nous en 1613. De Virginie, le pirate Argall monte en Acadie et prend possession de Port Royal et de Saint-Sauveur. Pendant dix-huit ans, l'Acadie est considérée comme territoire anglais, et l'oeuvre éducative de Lescarbot et de l'Abbé Fléché se trouve, pour un temps, interrompue. Quelques missionnaires, pauvres et sans aucune ambition humaine, parcourant le pays "à pieds et sans argent, à l'apostolique", restent fidèlement à leur poste, apportant aux colons et aux indiens la double lumière de l'instruction et de la sainte religion.

Le traité de Saint-Germain-en-Laye, en 1632, remet l'Acadie à la France. Marin habile et soldat d'une longue expérience, le Sieur de Razilly, le nouveau gouverneur, passe au Canada avec six Pères Capucins, qui fondent à la Hève le premier séminaire français au Canada (1633). Son successeur, Charles de Menon, Sieur d'Aulnay de Charnissay, "comprenant que les terres trop étroites et trop ~~inégales~~^{inégales} de la Hève ne pouvaient jamais devenir un centre de colonie", fait transporter, (1636) l'institution, appelé dans le pays Le Séminaire, à Port Royal. Les six Pères Récollets le dirigent avec beaucoup de succès, desservent la colonie, donnent des missions chez les sauvages, éduquent les enfants des colons, reçoivent, entretiennent et instruisent une trentaine de jeunes *miames* et abénaquis, afin de mieux propager la civilisation française et la Bonne Nouvelle évangélique.

En 1644, le gouverneur fonde une école pour l'instruction des filles abénaquises et françaises, dirigée par Madame de Brice, gouvernante de ses enfants. Les lueurs d'un progrès sensible commencent à poindre... Hélas! un nouveau genre de malheurs vient brouiller la situation: la guerre civile éclate, et l'on se dispute avec acharnement la possession du sol. De plus, les visites des Anglais se font dangereusement fréquentes. Autant d'entraves au développement du Séminaire; s'il persévère jusqu'en 1653, c'est au prix d'efforts et de constance héroïques.

Pour aggraver davantage la mesure, l'Acadie, en 1654, redevient colonie anglaise par la prise de Port Royal, et ne repassera aux Français qu'en 1667. Ainsi, pendant quarante ans--de 1650 à 1690--l'enseignement du français est à peu près nul. Les raisons en sont évidentes: d'abord, ce sont les invasions répétées des Américains, et surtout--il faut le dire en toute vérité--un commencement d'abandon par la mère patrie. Il se fait cependant un peu de progrès par un judicieux emploi du travail et de quelques ressources laissées à leurs dispositions. Témoignage éloquent de leur moralité, la population s'accroît prodigieusement grâce à la fécondité de ses foyers. Peuple pacifique et bon, ses joies sont simples et pures. Son âme goûte le bonheur des coeurs chastes et chrétiens. Fort de la foi, qui s'enracine avec le malheur, l'idée de Dieu fait sa consolation et son espoir. Quelques rares missionnaires continuent l'oeuvre évangélisatrice auprès des sauvages et distribuent à ce peu le oublié, les sentiments d'une courageuse résignation.

L'épreuve se continue. La prise de Port Royal par les Anglais en 1690, ouvre une période plus intense de ~~troubles~~ ^{bagarres}, de meurtres, de brigandage public, qui ne se terminera qu'en 1710 par la prise définitive de l'Acadie. Chose surprenante, en dépit de ces malheurs politiques, l'éducation semble prendre un nouvel essor. Pour la première fois, l'Acadie reçoit la visite de Son Excellence, Monseigneur de Saint Vallier, deuxième évêque de Québec.(1696). Il y laisse deux bons Sulpiciens qui se

consacreront entièrement à l'éducation. L'un d'eux, M. Geoffroy, se donne sans compter à la réussite de cette cause primordiale. Visites, conseils, secours pécuniaires, tout enfin contribuent à lui mériter dans la colonie le titre d'apôtre de l'enseignement primaire. Il est bon de faire remarquer le zèle éclairé et inimitable apporté par les Sulpiciens au développement de l'éducation acadienne. Par deux fois, ils tentent l'érection d'un séminaire pour le recrutement du clergé. Paralyés par d'insurmontables obstacles, ils doivent laisser là leurs nobles efforts. Sur les instances de l'Abbé Geoffroy, une religieuse française de la Congrégation des Filles de Sainte-Joix, vient prendre, en 1701, la direction de la première école régulière, qu'elle dirige pendant dix ans. Hélas! ces espérances et ces labeurs devaient sombrer bientôt, emportés par le flot des luttes nationales. Pour la quatrième fois, Port Royal passe, en 1710, en mains anglaises!

Voilà plus d'un siècle que deux grandes nations ennemies se disputent l'Acadie. Dorénavant, le "Bull Dog", tiendra tenace et ferme sa faible proie tant de fois prise et déchirée. En 1713, le traité de Utrecht donne définitivement l'Acadie à l'Angleterre, à l'exception de l'île Royal.

Ainsi, l'instruction française, commencée par Lescarbot, Fléché et les missionnaires, développée par les Récollets et leur séminaire, continuée par l'Abbé Geoffroy et ses zélés collaborateurs sombre avec Port-Royal!!! Pendant de longues années, jusqu'au dix-neuvième siècle, la cause éducationnelle accuse une période bien pénible..

II

II.-PHASE D'ARRÊT FORCÉ DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION: de 1713 à 1800

En 1713, l'Acadie compte 2100 habitants. Une population globale de 2100 âmes après plus d'un siècle d'existence, c'est peu.... et c'est beaucoup dans les circonstances singulières d'isolement et de lutte où se trouve alors la colonie.

Par le traité d'Utrecht, (1713) un an était accordé aux Acadiens pour disposer de leurs biens et se retirer en pays français. La clause est claire, sans aucun équivoque; il faudrait avoir les yeux fermés bien crânement pour n'y rien voir! Or, à un an de là, (1714) le gouverneur d'Annapôles, Nicholson, s'oppose à leur départ! Ses successeurs aussi..., de sorte que ce ne sera qu'au moment de la désastreuse déportation que les colons quitteront, et de quelle manière!..barbare, leurs demeures. Pourquoi cette constante opposition de la part des gouverneurs, malgré le droit franchement exprimé dans le traité? Voici:-- Vu que tout l'approvisionnement d'Annapolis et de la garnison anglaise dépend des paroisses françaises, leur départ, non seulement priverait les troupes de toutes provisions de bouche, mais encore augmenterait d'autant les colonies françaises de l'île Royale et de Québec.. Autre problème embarrassant: la prodigieuse multiplication de la population acadienne. Ils doublent leur nombre tous les seize ans; 2,100 en 1713, ils atteignent l'énorme chiffre de 18,000 en 1755; et cela avec peu ou point d'émigration. Le gouverneur Philipps écrivait à Londres en 1720: "Il semble vraiment que ce soit la race du Père Noé qui s'avance autour de nous pour nous engloutir". Impuissants à comprimer ce qui, pour eux, est le mal, les gouverneurs sentent leur inquiétude devenir angoissante: le départ, c'est la famine et le renforcement de l'ennemi; la croissance, c'est le débordement.. Dilemme formidable! La solution?... rien de plus simple: imposer à tout le peuple le serment d'allégeance qui assurera sa fidélité.

Après bien des tracasseries gênantes et par trop humiliantes, les autorités finissent par obtenir le consentement du peuple acadien,; mais à l'unique condition que soit insérée cette clause: ne jamais prendre les armes contre la France et contre les sauvages, leurs alliés. Les Anglais insistent à maintes reprises pour le serment dans son intégrité. Chaque fois les Acadiens menacent de partir comme le leur permet le traité. Pendant quinze années on les harcasse sans cesse. Paisibles, mais fermement

tenaces, les Acadiens résistent prônant hautement leur droit de quitter la colonie.

Les Acadiens pouvaient-ils légitimement exiger cette clause dans le serment d'allégeance...? Certes, oui; non seulement en avaient-ils le droit, mais, ce qui est plus, ils en avaient le devoir. Droit international, et en quelque sorte filial à l'égard de la France, leur mère d'hier; droit solidement basé sur les éléments de la loi naturelle. Devoir de fidélité à l'égard des sauvages, leurs amis jurés depuis plus de cent ans.

Ils ont tort...? on n'a qu'à les laisser partir...! Mais non! même on se sert de ruse pour les en empêcher, leur refusant tantôt les bateaux, tantôt l'équipage requis pour le voyage, tel en 1714 et en 1720... Cette résistance persistante fait germer enfin dans le coeur du conquérant une haine féroce pour un petit peuple qui n'exige que ses droits; haine qui couve, se fortifie, et éclate en cataclysme véritable avec toutes les marques d'une barbarie incomparable.

Ici, la vérité se doit de reproduire certains documents qu'il n'est plus permis d'ignorer. Allons-nous croire que l'horrible drame de 1755 est le résultat spontané du fanatisme et de l'exaltation? Allons-nous croire que les Anglo-Américains sont les seuls auteurs de cet inconcevable crime? Dès 1720, dans une lettre aux membres du Board of Plantation en Angleterre, le gouverneur Philipps expose la conduite des Acadiens envers le serment d'allégeance. Ceux-ci, membres du bureau colonial et donc représentant de l'autorité impériale répondent: "Il nous semble que ces gens ne deviendront jamais de bons sujets de sa Majesté; c'est pourquoi nous pensons qu'ils doivent être expulsés du pays, aussitôt que les forces que nous avons dessein de vous envoyer seront arrivées". "Dans ces phrases, raides et glacées en apparence, écrit Rameau de Saint-Père, on sent la colère qui couve en secret dans le coeur. Sous les dehors patelins qu'elle est obligée de revêtir, cette colère contenue, s'envénime, s'enrage avec le temps pour éclater furieuse, aveugle

bestiale, en 1755, après avoir fermenté pendant trente-cinq ans: c'est le véritable **sacré** des excès auxquels se portèrent les Anglais à cette époque et les bonnes âmes qui en sont surprises n'ont pas besoin pour les expliquer de prêter aux Acadiens des crimes imaginaires. Maintenant, on peut dire avec assurance que la proscription n'a pas été une oeuvre improvisée "ab irato", mais préparée et méditée de longue date: on y pensait déjà en 1720!!! "

Pauvre peuple! Combien grand doit être votre crime pour être l'objet de tant de haine et de colère!!! Leur crime, c'est d'avoir refusé de prêter le serment d'allégeance dans son intégrité, et nous savons qu'en cela ils étaient tout à fait justifiables. Leur crime, c'est encore d'être français et catholiques, et de vouloir rester toujours et quoiqu'on fasse français et catholiques... Le secrétaire d'Etat en Angleterre, Craggs, vers 1720, écrivait au gouverneur d'Annapolis, une lettre qui dit tout sur ce sujet: "The purpose is to colonize them amongst the English, in order to make them true Englishmen, and get them to change their faith"---Tel est le programme tracé en Angleterre même à l'endroit des Acadiens.

Depuis 1731, cependant, on ne parlait plus de serment d'allégeance. Tout semblait respirer la paix: ce n'était que le clame plat et fatiguant qui précède l'ouragan---Les Acadiens avaient la ferme conviction qu'un ~~pas~~ pacte réciproque et stable les unissait à la couronne anglaise, et se félicitaient discrètement de leur ténacité.

Qu'ils soient restés fidèles et loyaux, un exemple suffit à le démontrer. Lorsque, en 1742, trois cents colons français viennent reprendre l'Acadie, en dépit de leurs pressantes invitations, suivies même de menaces de mort, les Acadiens, à cause de leur serment, gardent une scrupuleuse neutralité pendant quatre ans, et malgré la haine et le mépris que trop souvent ils rencontrent chez leurs vainqueurs. Plus tard, Mascarene écrira à ce propos: "Sans leur neutralité, cette province était perdue". Aura-t-on au moins la franchise de reconnaître ces ~~g~~ traits de loyauté? Nullement. Bien au contraire, Lawrence ira jusqu'à accuser les

Acadiens de n'avoir pas averti les forces anglaises de l'arrivée des soldats français; même se servira-t-il de ce prétexte pour confisquer leurs biens....

Bien qu'il y eut toujours quelques missionnaires chez les colons, de 1713 à 1755, l'éducation respira à peine. Chez les Acadiens de l'Île Royale, demeurée colonie française, elle fleurit à l'aise sous l'habile direction des Pères Récollets et des Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame. Mais avec la prise de Louisbourg, en 1758, disparaissent les derniers vestiges de l'instruction française sous le régime français. Il faut noter que bon nombre de gens, victimes de cruelles vexations de la part des vainqueurs, savent lire et écrire, grâce au zèle éclairé des missionnaires. On parle toujours la belle langue française dans sa presque totale pureté. Il va sans dire que les gouverneurs remplacèrent les prêtres par des ministres et des maîtres d'école fanatiques qui eurent pour mission de donner aux enfants une instruction anglaise et protestante.

Si sombre que peut se paraître la situation politique de l'Acadie, le peuple sait s'adapter aux circonstances étranges... Vivant de peu, il se nourrit de courage; inspiré par la foi, il s'enhardit dans la souffrance et dans la peine. Au foyer, il savoure les joies pures de la famille, et dans ses relations, tout respire la simplicité, la droiture et la jovialité qui le distinguent partout.

L'on s'imagine bien la colère du vainqueur contre ce peuple qu'il ne peut ni anglifier ni protestantiser... Elaboré par les hautes autorités anglaises, le projet de 1720 allait enfin se réaliser en 1755 par le drame brutal et inhumain si tristement célèbre. Là où 18,000 Acadiens vivaient paisiblement dix ans auparavant, 2800 seulement sont restés, --et dans quelle pénible situation!!!! En quatre ans, 10,000 furent entassés sur des navires comme des animaux et exilés en pays étrangers. Les autres durent fuir au Canada ou se dérober dans la forêt pour échapper au même sort.

qui doit répondre de cette hécatombe sans précédent dans l'his-

toire des nations civilisées? Sont-ce les seules autorités coloniales? ou bien l'Angleterre? Obligée de se taire pendant de longues années, aujourd'hui la vérité se prononce: la manifestation publique de certains documents a jeté sur ce point demeuré longtemps obscur, une fulgurante clarté qui réclame maintenant les affirmations suivantes. Lawrence, le gouverneur justement célèbre par ses cruautés et ses infamies, est l'auteur de la déportation, l'Angleterre était parfaitement renseigné sur toutes les menées à l'endroit des Acadiens. Preuve éloquente entre bien d'autres: loin de désapprouver la conduite de son représentant, le parlement anglais récompensa Lawrence en le nommant général et gouverneur en chef de toute l'Acadie, nomination qui fut sanctionnée par Sa Majesté en conseil le 22 décembre 1755. Par conséquent, plus de doute possible: l'on doit affirmer que, personnifiée dans le rouage gouvernemental de l'Empire Britannique, l'Angleterre est la grande responsable de la déportation des Acadiens. (Archives canadiennes 1094.)

Les ambitieux tyrans croyaient bien qu'enfin c'en était à jamais fini avec le petit peuple, pincée de paysans sans défense. Evidemment ils connaissaient mal l'âme du pionnier acadien et surtout ils comptaient sans le Dieu qui ramène des portes du tombeau les nations comme les individus.

Invinciblement attachés à leur patrie d'origine, les Acadiens y reviennent après quelques temps d'exil. Remontés lentement des Etats-Unis, au sud et de l'est, ils parsèment leur route des victimes de la douleur et de la fatigue. Pendant longtemps, les forêts, les rochers déserts de la côte dissimulent leur présence et leur servent de refuge. Dès 1800, 8000 Acadiens sont dispersés sur les côtes du Nouveau Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard. Quelques rares missionnaires, envoyés par l'évêque de Québec, visitent les différents centres. Partout, ils sont reçus avec le respect et la vénération dus à des bienfaiteurs insignes et à des ministres de la religion catholique. Le coeur acadiens leur conservera à perpétuité

un attachement ferme et un amour vivace.

Ces quelques traits de l'histoire politique du pays de 1713 à 1800, où se déroulent tant de revers, obligent à conclure à un obstacle complet au développement de l'éducation. Néanmoins, elle ne fut pas totalement abandonnée. Il faut rappeler ici les efforts héroïques de bon nombre de parents qui, le soir, après une rude journée de labeur, réunissaient autour d'eux leurs enfants et ceux de leurs infortunés compagnons. Touchant spectacle à coup sûr que celui de ces exilés, serrés près du feu, et transmettant à leurs descendants le seul héritage dont le tyran n'avait pu les dépouiller. Faisons mémoire aussi de l'instituteur ambulante, sorte de pédagogue nomade, qui faisait dans tout le pays des randonnées professorales périodiques. Sa troupe d'élèves le suivait dans les maisons, qui, à tour de rôle, lui offraient le vivre et le couvert. D'heureux jours s'annoncent cependant; le dix-neuvième siècle engendre une période de renaissance laborieuse, mais féconde.

III

PHASE DE RENAISSANCE LABORIEUSE, MAIS FÉCONDE. de 1800 à nos jours.

Période de renaissance, ce le fut à la vérité. Le peuple acadien a vécu; il est disparu; il renâit sur le sol de sa patrie. Il lui faut tout recommencer, tout refaire Perdu dans une masse anglaise et protestante, inconnu du gouvernement auquel sa faiblesse lui dispense de s'adresser, lentement et sûrement, il progresse, se multiplie dans l'ombre volontaire où il s'est enfermé, garde avec un soin jaloux ses anciennes vertus, sa foi pure, ses mœurs simples, s'empare insensiblement du sol, se glisse dans tous les rangs de la société, et, d'année en année, agrandit silencieusement sa part dans les affaires et s'assure leur influence.

De son côté, l'éducation refait ses débuts, progresse avec une prudente lenteur et aboutit à de superbes résultats. Comme premiers instituteurs, l'histoire fait mention de prêtres et de laïcs français que la Révolution a debaouqués sur nos rivages. Pour plus de précision, nous ferons d'abord l'histoire de l'enseignement primaire dans chacune des trois provinces maritimes en particulier; puis, celle des enseignements secondaire et supérieur chez le peuple acadien en tant que tel.

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE .

Au Nouveau Brunswick, toute la question scolaire réside dans les lois de 1858 et de 1871. L'acte de 1858 proposait, au point de vue religieux, un enseignement foncièrement protestant. Au point de vue national, aucune mention n'était faite de la langue française. En dépit de cet "oubli" de la part du gouvernement, il y avait dans les paroisses quelques instituteurs français, canadiens et acadiens, qui enseignaient la lecture, l'épellation et le catéchisme en français. Les instituteurs catholiques des deux langues recevaient leur quote-part du bureau d'éducation. Il est clair que les minorités possédaient en fait des écoles confessionnelles secourues par l'Etat. De plus, ces subsides n'étaient versées aux écoles qu'en vertu d'un vote renouvelable chaque année. Situation excellente, qui, malheureusement, n'a duré que treize ans.

En 1871, la législation enlève aux minorités catholiques ses écoles, et les force à contribuer au soutien des écoles protestantes sans aucune part pour les leurs. C'est l'école neutre où la langue française est complètement bannie!!! Alarmés, les catholiques en appellent au parlement fédéral et réclament le rappel de cette loi injurieuse. Ils constituent le tiers de la population.

Depuis l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, solennellement signé en 1867, c'est la première fois qu'une question de cette nature est introduite en chambre. Les débats sont longs, passionnés, et les griefs de

de la minorité éloquemment exposés. Quelle position doit prendre le parlement d'après le pacte fédératif? Quels doivent être ses devoirs (1871) envers les Acadiens lésés dans leurs droits? Quels doivent être ses devoirs en 1877, à l'endroit des minorités lésées de l'Île du Prince-Édouard? en 189 pour le Manitoba? en 1905 pour l'Alberta? en 1909 pour le Keewatin? envers le Règlement XVII, de 1912 à 1926 pour l'Ontario? que devra-t-il faire contre le fanatisme du parti Anderson dans la Saskatchewan, en 1930-31-32? On le constate clairement: l'attitude qu'il doit prendre en 1871 aura une répercussion très importante pendant une soixantaine d'années.. Et qui peut affirmer que cela ne se poursuivra pas?.....

A l'article 93, l'Acte fédératif dit exactement, que dans les provinces, rien dans les lois touchant l'éducation "ne devra préjudicier à aucun droit ou privilège conféré, lors de l'Union, par la loi à aucune classe particulière de personnes dans la province, relativement aux écoles séparées". Or, de fait, en 1867, les écoles séparées existent au Nouveau Brunswick, bien qu'aucune loi ne les autorise. Faut-il conclure ~~drâ~~nement que ni l'esprit ni la lettre dudit article 93 ne favorise en rien ni les écoles séparées en question, ni les minorités??? Est-ce bien là l'esprit qui avait inspiré les Pères de la Confédération? Certes, non. Preuve irréfragable, le témoignage de M. Carnarvon, le ministre des colonies qui fut mêlé à toutes les phases d'élaboration de la loi, et qui présenta aux chambres anglaises le projet de loi destiné à devenir l'Acte de la Confédération, "témoignage, dit M. Henri Bourassa, qui est la pensée et l'intention du législateur": "Le but de l'article 93, dit M. Carnarvon, est d'assurer à la minorité religieuse d'une province les mêmes droits et privilèges d'une autre province. Ainsi, la minorité catholique du Haut Canada (Ontario) et la minorité protestante du Bas Canada (Québec), et la minorité catholique ~~tant~~ des provinces maritimes seront sur un pied de complète égalité.....

..... que ces minorités existent de fait ou à l'état possible."

A vingt-trois ans de distance (1890), Sir John A. MacDonald,

que M. Henri Bourassa appelle le plus illustre des Pères de la Confédération, n'est pas moins explicite sur ce point. Dans sa lettre à M. Dalton McCarthy, le précurseur des anglicisateurs d'aujourd'hui, qui veut faire voter par le parlement (1890) l'abolition des écoles du Nord-Ouest, sous prétexte que l'Angleterre, ayant conquis le Canada, la langue anglaise devrait être la seule langue officielle du pays, nous lisons ces lignes: "I have no accord with the ~~d~~ésire expressed in some quarters that by any mode whatever there should be an attempt made to oppress the one language or to render it inferior to the other; I believe that would be impossible if it were tried and it would be foolish and wicked if it were possible. The statement that has been made so often that this is a conquered country is "à propos de rien". Whether it was conquered or ceded, we have a constitution now under which all British subjects are in a position OF ABSOLUTE EQUALITY, HAVING EQUAL RIGHTS OF EVERY KIND, OF LANGUAGE, OF RELIGION, OF PROPERTY AND OF PERSON. There is no paramount race in this country, there is no conquered race in this country, we are ALL BRITISH SUBJECTS, and those who are not English are none the less British subjects on that account. (Debates, House of Commons 1890 col. 745).

Conséquence patente: la base de toute la Confédération canadienne --il faudrait l'écrire en lettres de feu à chaque coin de rue de toutes les villes de notre beau pays-- réside dans la dualité des races et dans la dualité des langues, garanties par l'égalité des droits. Il faut donner aux deux races anglaise et française droits égaux de toutes sortes, et de langue et de religion. "Malgré les intentions bienveillantes de ses auteurs" remarque Monsieur L.A. Paquet, cette législation--pourtant bien évidente pour qui veut ouvrir les yeux et voir clair-- n'était ni assez clair, ni assez complète pour couvrir d'une protection sûre les catholiques des deux provinces maritimes, qui, avec Québec et Ontario, forment originellement partie de l'union fédérale, c'est-à-dire la Nouvelle Ecosse et le Nouveau Brunswick. En se tenant à la lettre de l'Acte fédératif-- tant il est vrai que la lettre tue -- le gouvernement ne pouvait intervenir qu'en invitant

la législature du Nouveau Brunswick à refaire sa loi et en provoquant sur la question débattue l'avis des juriconsults, et/après eux, du comité judiciaire du Conseil privé---- La cause des catholiques était perdue!!!"

De plus, l'article 133 de l'Acte ne parle pas moins explicitement. "Cet'article, dit M. Henri Bourassa, donne à tout justiciable canadien-français le droit de parler français dans les cours de justice fédérales, y plaider en français, rendre témoignage en français dans tous les endroits du Canada où siègent ces tribunaux. Tout contribuable a le droit d'exiger une version de tous les documents publics fédéraux. Il peut faire usage de la langue française dans toutes ses relations ^{avec} l'un quelconque des départements de l'administration nationale. Il peut exiger que tous les fonctionnaires ~~de~~ d'état lui parlent en français et lui écrivent en français, que suit-il de là? Que, poursuit-il, le français et l'anglais sont les deux langues officielles du pays". Rien que cela; mais tout cela...

Et ce droit, comment le conserver sinon par la conservation didactique de la langue française, par son enseignement à l'école dans toutes les classes du savoir. "Par conséquent, déclare l'Association d'éducation d'Ontario, toute province qui, par ses lois, ostracise ou entrave l'enseignement ou l'usage du français, agit à l'encontre de l'esprit sinon de la lettre de la Constitution".

Bref, les articles 93 et 133 autorisent les écoles séparées. Quand un gouvernement provincial méprise ce droit, le gouvernement fédéral peut et doit intervenir. Or, aucune intervention en 1877, en 1897, en 1905, en 1909, en 1916, en 1912-20-26, en 1929-30-31. Non plus en 1871 au Nouveau Brunswick. Donc, résistance. On reçoit les agents du fisc à mains armées; il y a quelques emprisonnements; du sang même est versé, et une guerre civile menace d'éclater. Cette énergique opposition attire de telles concessions en faveur des écoles et des instituteurs que le calme reparait dès 1874. Dans toutes les écoles, l'enseignement religieux est permis en dehors des heures réglementaires des classes; le port de l'habit religieux est toléré; et, par un privilège spécial, les membres des

communautés religieuses, bien qu'obligés à passer leurs examens pour obtenir les brevets d'enseignement, sont dispensés du séjour réglementaire à l'école normale. Dans les écoles fréquentées par les Acadiens, l'usage de la langue française est autorisée comme la langue de communication; même, l'étude du français est reconnu. Les Acadiens acceptent ce "modus vivendi" comme un pis aller. D'ailleurs, les commissaires de chaque école conservent le droit de choisir l'instituteur qui, après les heures de classe, fera le catéchisme aux enfants. A peu près satisfaits au point de vue religieux, les Acadiens se sont servi avec grand profit de ce nouveau système scolaire

Depuis lors, les choses ne sont pas beaucoup changées. Il y a quelques années, 1928-29, le gouvernement rendait à la population le plus grand service en mettant à la disposition des enfants d'écoles des livres gratuits. Pour l'année 1929, il dépensait à cet effet \$150,000. Il va sans dire que ceci aidait beaucoup les jeunes Acadiens qui, pour la plupart, ne sont pas de familles riches.

En 1932, une Commission était nommée pour examiner la question scolaire de plus près. Elle constatait que, au point de vue de l'enseignement du français dans les écoles publiques "il était plutôt difficile, dans les conditions actuelles, pour les petits écoliers de langue française qui entendent très peu d'anglais hors de l'école d'obtenir la connaissance du français et de l'anglais qu'ils désirent et qui est nécessaire, si on veut que les races anglaise et française, par l'amélioration des moyens de communication entre eux et par une compréhension plus sympathique les uns des autres, abordent d'unisson la tâche qui consiste à assurer l'avenir de cette province".

La Commission recommande donc 1) que l'enseignement qui se donne dans les livres (book teaching) dans les deux premiers grades, soit exclusivement dans la langue que l'enfant peut parler: le français pour ceux dont la langue maternelle est le français. Si on juge à propos dans ces grades de faire de l'anglais, que ce soit de l'anglais pratique: la désignation des noms communs et aux mots qui désignent l'action. 2) des manuels

bilingues, français d'un côté du feuillet, anglais de l'autre, pour les sujets ordinaires tels que les suivants: histoire, géographie, histoire naturelle (Nature Study) et hygiène, jusau'au grade huit; 3) que l'on donne aux élèves qui subissent l'examen d'entrée au "High School", partout où il sera possible de le faire, la faculté de répondre en français ou en anglais. Les questions elles-mêmes cependant seront rédigées en anglais. 4) que l'on fasse subir, comme partie de l'examen d'entrée au "High School" un examen facultatif sur la grammaire et la composition françaises; Les candidats qui subiront cet examen devront subir aussi une épreuve combinée de grammaire et de composition anglaises qui sera considérée comme l'équivalent des deux épreuves séparées qui sont données actuellement et qui continueront à être données sur la grammaire et la composition anglaises. Ce rapport fut examiné de près, et promet des résultats pratiques avant longtemps.

En Nouvelle Ecosse, dès 1841, l'usage des langues françaises et gaélique ~~est~~ officiellement reconnu dans les écoles. Rappelons ici l'école monastique du bon Père Sigogne dont l'influence rayonnait sur les Acadiens du sud-ouest du pays, et mettait ces malheureux abandonnés sur le même pied que leurs compatriotes de nationalités différentes. Il eut la satisfaction de donner des députés acadiens à la législature d'Halifax, et de former bon nombre d'instituteurs pour les écoles qu'il fonda. Cinquante ans plus tard, sur les ruines de cette académie, s'éleva l'une des gloires intellectuelles du pays, l'Université Sainte-Anne de la Pointe-de-l'Eglise.

Au Cap Breton, l'abbé Giroir fit l'impossible pour fonder une maison d'éducation française; mais sans succès, Ne s'étant pas encore relevé du grand dérangement, et de ses funestes conséquences, ces Acadiens ne formèrent que la faible partie de la population et le clergé ne compta que quelques prêtres français. En 1861, l'abbé Giroir dut confier son école paroissiale aux Frères des Ecoles Chrétiennes qui firent un bien immense à tout point de vue.

Or, voici que la loi provinciale de 1864 ferme les écoles publiques aux instituteurs non munis de diplômes. Boussé par je ne sais quel motif, les Frères refusent de se soumettre à l'examen pour le brevet et, par conséquent, doivent partir, au grand regret des paroissiens qui ne peuvent soutenir à la fois et l'école imposée par le gouvernement et une école libre. Cet "abandon" cause la disparition complète du français dans les cours élémentaires. En fait d'enseignement religieux, on devra se contenter de vagues principes chrétiens. En bloc, les catholiques constituent alors près du tiers de la population globale; mais les Acadiens, eux, ne forment à peine le dixième ---- leurs protestations sont vite et facilement étouffées. Donc, plus un seul mot de français dans les écoles primaires, pendant près de quarante ans.

En 1902 enfin, une commission, composée de trois Anglais et de cinq Acadiens, reçut du gouverneur-général de la province la mission de découvrir les meilleures méthodes d'enseigner l'anglais dans les écoles situées dans les districts français, et de faire toute suggestion qui pourrait augmenter le progrès de l'instruction. Après un travail sérieux, long et pénible, les membres de la commission arrivèrent unanimement aux conclusions suivantes; 1) la cause initiale de la lenteur du progrès dans les écoles françaises vient du fait qu'on veut y enseigner exclusivement au moyen de la langue anglaise; 2) les remèdes consisteraient à se servir de la langue française pour enseigner l'anglais pendant les premières années, et à employer dans ces écoles des instituteurs et des institutrices qui connaissent et parlent ces deux langues. Preuve de leur bonne volonté, les autorités surent en tenir compte. En 1908, M. Louis A. d'Entremont fut nommé inspecteur, et fut chargée spécialement de surveiller la marche de toutes les écoles bilingues de la province. Même dans l'étude de la langue anglaise, les bienfaits de ce changement nécessaire se firent vite sentir. Les élèves purent, et peuvent encore - puisque la situation est identique aujourd'hui, - terminer leurs études

deux ans plus tôt qu'auparavant. M. d'Entremont est encore aujourd'hui l'inspecteur zélé des écoles bilingues. Depuis 1908, on a toujours permis dans les écoles françaises l'usage de livres de lecture français; et, pendant les premières années, d'enseigner l'anglais en se servant de la langue maternelle, c'est-à-dire le français.

Dans l'île du Prince-Édouard, jusqu'à l'année 1830, les écoles étaient toutes dûes à des initiatives privées et il n'y en avait qu'une vingtaine. En 1830, le gouvernement organisa un bureau d'éducation composé de cinq membres et chargé de conférer les brevets d'enseignement. Trois ans plus tard, le bureau avait accordé 77 diplômes, dont 6 à des Acadiens. En 1848, sur 112 instituteurs, les Acadiens en comptaient 7 des leurs; en 1870, il y en avait 14, et en 1877, 26. Jusqu'en 1852, les instituteurs étaient payés par les districts d'écoles. En cette année, une nouvelle loi fut adoptée qui accordait un salaire annuel de 55 livres à chaque instituteur, système louable qui dura jusqu'en 1877.

En 1874 eut lieu l'annexion de l'île au Canada, et en 1877, l'abolition des écoles séparées. Cette loi, dite l'acte des écoles, n'a subi aucune modification depuis sa naissance. Elle ne faisait aucune mention du français. Toutes les écoles devaient être anglaises, et neutres ---- c'est-à-dire protestantes. Les catholiques s'adressèrent au parlement fédéral et, cette fois encore, on eut l'audace de leur répondre que les textes des lois ne leur donnaient aucune protection!!!! O Justice! que de crimes on commet en ton nom..! Au bout de quelques années cependant, grâce aux concessions des différents gouvernements antérieurs, les écoles acadiennes purent se servir de livres de lecture bilingues: une page en français, avec, en regard, la traduction anglaise, et les instituteurs bilingues se servirent, pendant les premières années, du français comme langue d'enseignement.

En 1891, on introduisit dans les écoles acadiennes, une série de livres de lecture complètement français; la série Montpetit de la

province de Québec. Pendant près de trente ans, cette série de livres fut la seule employée dans les écoles et il en résulta un progrès remarquable dans l'étude de la langue française, "Malheureusement, en 1916, cette série étant mise au rancart dans la province de Québec, nous nous vîmes obligés d'accepter la série de livres rédigées spécialement pour les écoles de la Nouvelle Ecosse et du Nouveau Brunswick. Bien qu'inférieure à celle de Montpetit et par le fond et par la forme, cette série cependant rend de grands services et nous en sommes passablement contents". (J.H. Blanchard)

L'année suivante, (1892) le gouvernement faisait un pas de plus en avant en donnant un inspecteur acadiens pour surveiller l'enseignement du français dans les écoles. Un inspecteur anglais et protestant continuait à visiter les écoles pour les autres matières du programme. "Aujourd'hui, nous sommes heureux de pouvoir dire que le double inspectorat est aboli et que depuis 1921, nos écoles ne reçoivent que la visite de l'inspecteur acadien". Etant donnés ces avantages et le fait que nos écoles sont sous la surveillance immédiate de syndics acadiens, nous n'avons peut-être pas trop à nous plaindre." (Blanchard)

"Bien que proportionnellement moins nombreux, les Acadiens de l'Ile n'ont donc rien à envier au sort scolaire de leurs frères des deux provinces voisines. N'est-il pas curieux de constater toutefois que ces trois groupes d'Acadiens, soumis à des gouvernements différents et indépendants les uns des autres, ont vu leurs écoles passer par les mêmes espérances et les mêmes tribulations? Cachés dans les bois ou revenus de l'exil, ces fils d'un peuple de douleur apprirent d'abord de leurs parents la lecture et l'écriture. Plus tard, ils profitèrent des lois scolaires bienveillantes et des subsides accordés à tous pour l'entretien des écoles; puis soudain, ils virent leur langue bannie des programmes officiels et leurs enfants placés dans la pénible alternative de rester dans une ignorance presque complète, ou de recevoir un enseignement hérétique

dans une langue étrangère. Enfin, depuis une quarantaine d'années, différentes concessions, -- la plupart semi-officielles --, leur ont rendu la situation moins insupportable. Est-ce l'aurore d'une liberté complète, égale à celle des autres citoyens du pays et selon l'esprit du pacte fédératif? Espérons-le.

L'organisation et le programme des écoles acadiennes ne diffèrent que légèrement de notre ancien système ontarien. Remarquons toutefois que le curriculum complet se divise en douze degrés. Le choix des matières se ressent de l'esprit pratique anglais: les études littéraires laissent beaucoup à désirer, tandis qu'en revanche les matières qui peuvent être de quelque utilité pratique dans la vie sont cultivées avec soin: d'où prépondérance de l'arithmétique. Le français ne paraît qu'au neuvième degré et sur le même pied que les ~~des~~ langues mortes, le grec et le latin. Comme ses deux soeurs classiques, il reste toujours facultatif, et tout élève peut obtenir tous les diplômes de l'école normale sans savoir un seul mot de français. Avouons que pour un pays officiellement bilingue, c'est franchement ridicule.... Il faut faire une heureuse exception cependant pour l'île du Prince-Edouard qui oblige le français pour les brevets d'enseignement. Remarquons encore que plus des deux-tiers des élèves abandonnent l'école avant d'arriver au sixième degré, et plus des quatre-cinquième avant le neuvième. "Fatigués d'un programme qui n'est pas fait pour eux, dès que les élèves français ont passé par les premiers degrés où on leur permet un peu de français, ils quittent l'école". Quelques uns, désireux d'obtenir un diplôme d'enseignement, se résignent à se plier à toutes les exigences des règlements; d'autres, en plus grand nombre, afin de poursuivre leurs études, vont frapper à la porte des couvents ou des collèges classiques bilingues du pays. L'on comprend, dès lors, que les Acadiens, oubliés sur les programmes scolaires mais non sur les feuilles d'impôts, se sont montrés, malgré leur réserve ordinaire, très mécontents de ces lois qui, en fait, supprimaient ~~(du même coup)~~

tout usage de la langue française dans les écoles: lois d'autant plus mal reçues d'eux qu'elles supprimeraient du même coup l'enseignement de leur chère religion.

Dans les Ecoles Normales, tout l'enseignement, même les quelques cours facultatifs de Français, et tous les examens qui ouvrent les portes de cette école, sont faits en anglais. "Le seul fait de constater que des examens anglais relativement difficiles sont imposés à tous les Acadiens désireux d'obtenir un brevet, tandis que l'examen très facile du français reste d'ordinaire facultatif pour tous, dispense de tout commentaire". Qu'on exige des Français une connaissance suffisante de la langue anglaise, passe; mais il semble tout naturel d'offrir officiellement aux Acadiens les moyens de connaître leur langue d'une manière convenable.

Dans la Nouvelle Ecosse, nous le savons, les Acadiens sont partout mêlés à la population anglaise, et l'on comprend que les écoles suivent des programmes anglais. On compte (1922) néanmoins 125 à 130 écoles acadiennes, bien que 110 seulement soient officiellement classifiées comme telles et confiées à la surveillance de l'inspecteur français. Ces écoles, situées dans des paroisses exclusivement françaises, donnent un enseignement français élémentaire jusqu'au cinquième degré; les autres, situées dans les districts hétérogènes, ne donnent qu'un enseignement purement anglais avec quelques bribes de français dans les degrés supérieurs. D'ordinaire, les commissaires des écoles françaises peuvent se procurer les services d'un maître bilingue; mais, parfois, faute de mieux, il leur faut recruter des maîtres qui ne savent pas le français. Pour obvier à cet inconvénient, des légitimes revendications furent transmises, en 1922, au ministère de l'instruction publique demandant d'établir des cours spéciaux à l'école normale pour former des instituteurs bilingues et d'obliger les commissaires des écoles acadiennes à ne prendre que ceux-là. Une communication

officiouse informait (1924) que ce projet serait sous peu réalisé. Certaines modifications ont été apportées, il est vrai; mais le projet reste encore à l'état de projet à réaliser.

Dans l'Ile du Prince-Edouard, d'après le rapport du surintendant de l'instruction publique pour l'année 1926, il y avait 479 écoles publiques dans la province. Sur ce nombre, il y avait 45 écoles acadiennes, dont 35 écoles d'un seul département (classe), 6 écoles de deux départements, 2 écoles de trois départements, une école de quatre départements ou classes. Des 63 instituteurs ou institutrices qui dirigent ces classes, 46 sont de langue française, et 17 de langue anglaise... ce qui veut dire " que dix-sept de nos écoles sont sous la direction de maîtres qui ne connaissent pas ou point la langue française. Il est donc évident que nous n'avons pas encore réussi à former un nombre suffisant d'instituteurs et d'institutrices de langue française pour toutes nos écoles. C'est ce qui fait plus défaut dans notre organisation scolaire, du point de vue du français aujourd'hui. De plus, nous n'avons pas d'Académie ou de collège français, où nos jeunes Acadiens puissent suivre un cours d'études secondaires en français" (Blanchard)

Toutes les écoles, à l'exception des couvents de Tignish, Miscouche et Rustico, sont dirigées par des instituteurs et institutrices laïques, munis de diplômes de l'Ecole Normale de Charlottetown. Quant à leur formation pédagogique, elle laisse un peu à désirer. Le cours de français est tout à fait insuffisant. Contraire à ce qui a lieu dans les autres provinces, ici, tous les instituteurs et institutrices doivent suivre le cours de français. Cependant l'enseignement, qui se borne à l'étude de la grammaire et de la traduction, s'y donne en anglais, et ainsi les élèves acadiens ne reçoivent pas la formation nécessaire pour enseigner convenablement la langue française dans ~~nos~~ ^{les} écoles. D'autre part tous les examens qui ouvrent les portes de l'Ecole Normale se passent en anglais. Les aspirants à l'enseignement public

se voient donc obligés de se livrer avec ardeur à l'étude de la langue anglaise et fatalement négligent le français. Qui soufre surtout de ce règlement? Les Acadiens qui obtiennent plus difficilement leurs brevets et qui voient assez souvent leurs écoles privées d'instituteurs bilingues.

"Aujourd'hui, écrit M. Blanchard, nos difficultés nous viennent surtout de la pénurie d'instituteurs formés et exercés à la pratique d'un programme bilingue. Nous n'avons pas assez d'instituteurs acadiens compétent pour élever le niveau de l'éducation chez nous. Autrefois, les couvents de l'ignish, de Miscouche et de Rustico, dirigés par les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal donnaient des bons cours français aux jeunes Acadiennes, mais depuis quelques années, ces couvents sont passés sous le contrôle du département de l'instruction publique, de sorte qu'ils sont obligés de se conformer au programme officiel, et, par conséquent, le français ne reçoit pas l'attention qu'on lui donnait autrefois, et qu'il devra avoir plus tard, si nous ne voulons pas que ces institutions fondées et payées par nos gens ne deviennent des foyers d'anglicisation pour nos jeunes Acadiennes".

Au Nouveau Brunswick, l'Ecole Normale possédait, en 1924, des cours spéciaux en vue de préparer les Acadiens au brevet de troisième classe française. Ceux qui obtenaient ces brevets devaient enseigner exclusivement dans les écoles acadiennes les plus élémentaires, situées dans les districts les moins riches. On ne saurait nier le grand bien que ces modestes instituteurs de troisième classe ont accompli. On exigeait d'eux un stage moins long à l'Ecole Normale et ils pouvaient enseigner en demandant un salaire moins élevé que les autres. Depuis quelques années, le nombre des aspirants acadiens au brevet de troisième classe tend à diminuer, tandis qu'il augmente pour le brevet supérieur. Le fait s'explique facilement, car pratiquement il n'y a actuellement guère de différence entre les deux; l'un comme l'autre suppose une connaissance assez grande de la langue anglaise, et, d'autre part, ceux

qui possèdent le brevet de troisième classe, sont soumis à certaines lois restrictives,

En 1928, on adoptait le règlement 32. Cette heureuse législation obligeait les instituteurs et les institutrices qui se destinaient à l'enseignement dans les écoles acadiennes de se munir d'un brevet de compétence en français, et devait entrer en vigueur le 1er juillet 1929. Or, voici qu'au printemps de 1929, la pression des organistes fit céder le gouvernement et le règlement fut aboli sans aucune discussion....

Pour réparer un peu "son erreur", le gouvernement nomma, à la session de 1931 une Commission royale chargée d'enquêter sur la situation scolaire. A la session suivante (1932), la Commission a déposé un volumineux rapport. Entre autres choses, elle constate "que le progrès du français dans la province est retardé pour deux raisons principales: 1) à l'École Normale, où l'on est chargé de préparer les ~~maîtres~~ et les maîtresses, le français n'est pas enseigné et n'est pas reconnu. Le département français qui existe à la Normale est un trompe l'oeil. 2) le programme est trop chargé de matières anglaises et le français n'y a pas la place qu'il y devrait occuper. D'ailleurs les examens qui couronnent les études primaires, (examens d'entrée au "High School") comme ceux qui admettent à la Normale et qui donnent accès au brevet sont en anglais.

Se rendant compte de ces défauts du système actuel, la Commission s'est efforcé d'y remédier. Après avoir constaté le développement considérable de l'élément français dans la province et l'importance du français, son rapport recommande 1) que le département de français à la Normale soit réorganisée de façon à recevoir les candidats qui désirent se préparer à l'enseignement du français dans les écoles fréquentées par des élèves de langue française et de façon à admettre aussi les candidats désireux d'obtenir une connaissance élémentaire du français. 2) L'abolition des troisième classes. 3) Les maîtres et les maîtresses qui ont actuellement des brevets de troisième classe conserveraient ceux-ci

mais on leur donnerait des écoles moins avancées. 4) Les maîtres et maîtresses détenant un brevet de troisième classe du département français actuel mais qui auront subi un examen d'entrée pour la deuxième et qui auront suivi les cours de l'École Normale durant le second terme au moins, seront admis aux examens finals de deuxième classe. 5) Tous les candidats désireux d'obtenir le brevet spécial d'enseignement français devront subir une épreuve sur la grammaire et la composition françaises à l'examen d'entrée à l'École Normale. 6) Les candidats à ce brevet d'enseignement français devront aussi suivre des cours de lecture et de littérature françaises. --- Bien que, jusqu'ici le gouvernement n'a rien fait pour mettre ces recommandations en vigueur, nous avons des raisons d'espérer qu'il en tiendra compte à la session actuelle.

Pour se perfectionner davantage dans l'enseignement du français, les instituteurs ont fondé en 1893, une "Association des Instituteurs Acadiens". Depuis sa fondation, cette association tient chaque année des congrès pédagogiques dont le siège est successivement fixé en chacune des paroisses acadiennes. Contrairement à ce qui se passe trop souvent en de telles réunions, on ne se contente pas de savantes discussions théoriques; sans apparat, ces modestes mais dévoués apôtres du français exposent et discutent, en famille, des questions pratiques relatives à la pédagogie ou à l'enseignement du français. Voilà la raison pour laquelle depuis 40 ans que ces congrès fonctionnent, qu'ils n'ont pas subi un seul échec. Ils ont fait un bien incalculable, et, ce n'est pas trop de dire qu'ils ont opéré un réveil national remarquable parmi la population acadienne. C'est, l'Alliance Française (de Paris) peut en être assurée, les dons financiers qu'elle accorde gracieusement par l'entremise de M. hon. sénateur Poirier, à ces instituteurs, porteront des fruits au centuple.

Nous devons conclure que, en fait d'éducation primaire, au point de vue juridique, les Acadiens sont absolument lésés dans leurs droits tant religieux que nationaux. De fait, en beaucoup d'endroits,

ils ont des écoles convenables. "Dans les trois provinces, écrit M. H. Boucassa, lorsque les passions anti-catholiques furent calmées, lorsque surtout les catholiques devinrent assez nombreux pour se faire entendre, on a fini par constater que la loi des écoles publiques ne pouvait pas donner aux catholiques les droits que leur conscience réclame en matière d'enseignement religieux, et on leur a accordé dans un bon nombre d'endroits de véritables écoles séparées."

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE.

Comme partout ailleurs au Canada, la population acadienne accuse une forte augmentation. De 8000 en 1800, elle se chiffre à 61000 âmes en 1860. Toutefois, un facteur primordial manquait aux Acadiens qui leur permit d'exercer un rôle proportionné à leur nombre: une éducation plus avancée. Sans culture intellectuelle, l'homme, quelles que soient d'ailleurs sa probité, son intelligence, sa souplesse de caractère, reste fatalement borné et incomplet, et ne saurait, faute de moyens, prendre sur ses semblables l'empire qui lui assure le maniement de leurs esprits et de leurs volontés. Des hommes instruits sont l'essence même d'une race qui aspire à sortir de la servitude où l'ont réduite les événements. (Desrosiers et Courant) Il en fallait de cette sorte aux Acadiens sous peine de rester sous le joug de leurs concitoyens anglo-saxons. Les plus intelligents, en même temps que les premiers instruits, des Acadiens n'ont pas moins bien compris cet urgent besoin de leur race; conscients des dangers de l'ignorance, ils ont su proclamer les bienfaits du savoir: "C'est du manque de curés français et de maîtres d'école que les Acadiens, depuis un siècle, ont le plus souffert, dit le sénateur Poirier... Faites perdre à un Acadien sa langue française, et vous faites de lui à courte échéance un protestant", ajoutons (Lauvrière) et un Anglais. Ainsi ceux des Acadiens qui ont oublié la langue de leurs pères, pour voiler leur apostasie, anglicisent leur nom, et pour faire

taire la voix du sang, déclament plus fort que d'autres contre la "French disloyalty". Naturellement est déloyal pour ces renégats quiconque parle français..

A différentes reprises, on avait bien essayé d'établir des écoles françaises d'éducation secondaire, mais tous ces efforts avaient échoué devant l'inertie fort explicable des Acadiens et surtout devant la mauvaise volonté des différentes autorités du pays. Néanmoins, un siècle après l'expulsion des Acadiens, une maison d'éducation française secondaire s'ouvrait à Memramcoul, au centre même de l'Acadie, pour les fils des martyrs revenus de l'exil. Événement d'une importance capitale qui marque un tournant dans l'histoire des Acadiens.

Ce fut à M. l'abbé François-Xavier Lafrance que fut confiée la tâche ingrate et pénible ~~de~~ préparer le terrain. Missionnaire généreux et zélé, il avait été attiré chez les Acadiens par un secret appel de Dieu dès son séminaire (Québec), et ordonné prêtre au séminaire de Saint-André, dans l'Ile du Prince-Édouard. Partout où il est passé dans la suite comme jeune vicaire et comme curé, il a laissé apercevoir un apostolat peu commun pour l'éducation. Arrivé à la cure de Memramcoul en 1852, il s'est occupé sans retard d'éducation. Deux ans plus tard, sa passion pour la cause éducative le poussait à écrire à l'un de ses amis: "J'ai décidé une grande entreprise: un séminaire; la bâtisse principale ou du centre, que nous allons élever dans huit jours, aura 45 pieds sur 30, à deux étages et à mansardes avec une cuisine en arrière de 30 pieds sur 20, à deux étages également..." Il terminait sa lettre par ce trait qui ne manque pas de piquant: Je ne néglige aucun moyen propre à la réussite de mon oeuvre. J'ai fait une demande à la législature où j'ai de nouveau fait entendre ma voix pour mon peuple afin qu'on lui accorde la part qu'il a droit d'exiger pour sa nourriture: l'éducation. Je n'attends rien de ce côté, mais ce sera une arme de plus dont je saurai me servir aux prochaines élections". Contrairement à son attente, la législature accorda un subside, Si nous ajoutons

les revenus assez considérables de la paroisse et les quelques dons d'amis généreux, nous sommes moins surpris de voir cette solide maison, entourée d'un vaste domaine, payée près de neuf mille dollars, et se glorifiant de son titre de Séminaire de Saint-Thomas.

Que de difficultés et d'obstacles le saint curé dut surmonter!! C'est un passionné de l'éducation, prêt à tout faire "pour sauver ces abandonnés que Dieu, dit-il, lui a confiés". Il veut "un établissement pour les Acadiens d'abord, ou le français n'occuperait pas une position inférieure ni subordonnée; rien davantage". Mais cela, il le veut, positivement.

Malgré toute sa bonne volonté, son grand coeur prévoyait que seul, il ne pouvait pousser l'oeuvre vers les sommets qui l'attiraient. En 1864, il céda à Mrg Sweeney, son confrère de séminaire, ses propriétés, à condition de confier à une Congrégation enseignante la faculté d'ouvrir un collège classique pour la jeunesse, surtout acadienne, mettant sur un pied d'égalité le français et l'anglais. Egalement il offrit les revenus paroissiaux pour subvenir aux frais d'installation et d'entretien. Ayant agréé cette double proposition, le prélat s'adressa aux Pères de Sainte-Croix de Saint-Laurent, obtint leur concours, et installa lui-même le Père Camille Lefebvre comme curé de la paroisse et supérieur du collège. L'on imagine bien la pénible impression du nouveau supérieur en voyant le séminaire et le terrain dans un triste état d'abandon depuis plus de deux ans. Il ne se découragea nullement. Avec une grande confiance dans la Providence, il choisit Saint Joseph comme patron du collège, et se mit résolument à la tâche. Ce séminaire -- c'est ainsi qu'on appelait alors les maisons d'éducation dans le Canada français -- jouera le premier rôle dans la renaissance acadienne. C'est le grain de sénevé biblique plein d'une merveilleuse fécondité.

Sans en avoir le titre, l'oeuvre fait l'office de petit séminaire diocésain au milieu des Acadiens, d'pourvus jusque-là des

facilités d'instruire leurs enfants en français, à moins de les envoyer dans Québec, distante de 500 milles. L'histoire monotone, le plus souvent douloureuse de cette maison, ressemble beaucoup à celle de notre chère Université d'Ottawa. --Si ces arbres ont porté tant de fruits, c'est qu'ils ont été copieusement arrosés, surtout au début, de sueurs et de larmes. Inclignons-nous devant le courage de ces apôtres de l'éducation; seuls l'amour du faible opprimé et la foi en la vie future ont pu ainsi les soutenir.....

Les maîtres y implantèrent le cours classique français à peu près comme nous l'avons actuellement; mais, vu l'extrême pauvreté, et dans l'unique but de diminuer les dépenses, on raccourcit le curriculum de deux années. Quatre ans après l'ouverture des cours, à cause du nombre grossissant des élèves, "avec 20 piastres en caisse, mais comptant sur son céleste économe, le supérieur décida de construire un autre collège, en pierre, plus grand et plus durable que l'airain".

En 1888, la législature du Nouveau Brunswick octroya au collège une charte civile avec pouvoir de conférer les grades universitaires. L'année suivante, les anciens élèves offrirent \$25000.00 pour le nouvel aggrandissement qui s'imposait.

En 1894, nouvelle charte qui établissait sept directeurs, Pères de Sainte-Croix, leurs successeurs devant appartenir au même Institut. En 1898, le titre de Collège ne donnant pas aux degrés conférés tous les privilèges de certains statuts acceptant les grades de toute Université canadienne ou britannique, la charte fut amendée en législature, et l'institution fut reconnue comme l'Université du Collège de Saint-Joseph, avec tous les pouvoirs et privilèges: l'appellation traduit une forme usitée dans le code universitaire anglais. Depuis cette investiture, les degrés sont partout agréés au Canada. En 1906, l'Université d'Oxford décida d'admettre l'Université aux privilèges accordés par le statut des "Universités Coloniales". Enfin, en 1928, par un nouvel amendement officiel, le titre légal devint l'Université Saint-Joseph.

Celle-ci embrasse divers degrés d'enseignement: Ecole Modèle ou de préparation pendant trois ans; Cours académique; Cours universitaire; Cours de sciences commerciales de deux ans; Petit Séminaire classique. Inutile d'ajouter que tout se fait bien bilingue: français et anglais.

Il est sorti de Memramcouk toute une pléiade d'hommes actifs, animés d'un patriotisme ardent et éclairé, qui défendent la cause de leurs compatriotes sur tous les terrains de la vie publique et privée. On compte parmi eux trois archevêques, trois évêques, plus de 200 prêtres des sénateurs, des ministres, des législateurs, des magistrats, et un grand nombre d'hommes de profession libérale et de négociants. L'annuaire indique que les progrès se continuent; plus de 400 élèves fréquentent les cours sous l'habile direction d'une cinquantaine de professeurs. Avec ses deux plus jeunes soeurs, cette Université est un centre bien actif de vie française. Fidèle à sa mission, elle continue à fournir au peuple acadien l'élite intellectuelle dont il a tant besoin.

Moins favorisé fut le Collège Saint-Louis, fondé en 1871 par M. l'abbé Richard. Un français, l'abbé Biron, épris du peuple acadien en qui il voyait "des martyrs au double point de vue de la religion et de la nationalité", renonçant à une vie aisée et agréable en son pays natal pour se dévouer à cette œuvre de relèvement social, en accepta la direction. Il visait en toute chose à développer et fortifier la foi des Acadiens, à éclairer leur intelligence, et, par une éducation appropriée, à les arracher à l'asservissement anglo-saxon en leur permettant de diriger eux-mêmes leurs affaires politiques et commerciales. Il réussissait très bien avec ses six professeurs et ses 70 élèves dont 60 Acadiens lorsque, brutalement en 1883, sur la dénonciation mensongère d'un élève renvoyé. Mgr Rogers, l'évêque de Chatham, lui reprochant de donner une à ses élèves un enseignement trop français, le chassa de son diocèse et fit fermer son collège peu après.....

L'oeuvre de l'abbé Biron a été reprise et développée par une congrégation française aussi passionnée que lui pour le relèvement social du peuple acadien. Elle semble y avoir été prédestinée par l'amitié même qui liait son fondateur, le Bienheureux Eudes, et Mgr de Laval..... Nous retrouvons les Sulpiciens à Québec, puis, en 1890, en Nouvelle Ecosse où Mgr O'Brien, évêque d'Halifax, leur confia deux paroisses à la Baie Sainte-Marie et la lourde tâche d'ériger une académie de garçons: ce sera l'Université Sainte-Anne de la Pointe-de-l'Eglise. Nous n'avons pas d'idée des obstacles qu'ils durent surmonter!!! Ignorant les moeurs et les coutumes acadiennes, dépourvus de ressources, parfaitement dépaysés à tout point de vue, la Providence seule explique l'ouverture des cours un an après leur arrivée...

Bien qu'une maison d'éducation ne s'improvise pas, tout était improvisé dans ce collège mystérieux: personnel, programme d'études et discipline. Dame Pauvreté avait une place d'honneur, surtout au réfectoire et à la bibliothèque. Pour comble de malheur, le feu consumait le presbytère où se trouvaient caisse et livres....

Par un grave contre-coup, la pauvreté mit en péril la destination même de la maison. Le gouvernement provincial offrait un subside (800 à 1000 dollars), à condition que le collège voulut servir d'académie officielle --- école primaire supérieure --- pour les jeunes Acadiens du comté. Certes, il valait bien mieux rester sans liens officiels capables de compromettre l'oeuvre de l'éducation française. Voulant à tout prix diminuer ses dettes et surtout préparer les jeunes Acadiens, qui désireraient des titres officiels dans les écoles publiques du pays, la maison accepta l'offre dangereuse du gouvernement, tout en prévoyant les complications qu'apporteraient dans les programmes deux institutions différentes: un collège français doublé d'une académie anglaise. Cet arrangement dura jusqu'en 1905; depuis lors, le collège demeura purement classique.

En 1892, le gouvernement provincial lui donnait le titre d'université. C'était une véritable université, avec facultés diverses, vastes salles de récréation et d'études, chapelle convenable et bon nombre d'élèves. Sa réputation s'étendait dans le pays; le nombre des élèves s'accroissait; des constructions s'imposaient. Des jours brillants se levaient à l'horizon quand, une nuit d'hiver, (1898) "de tout cet édifice qui avait coûté tant de travail et de sacrifices, le feu ne laissait qu'un monceau de ruines"!....

Le Supérieur, le Père Blanche, ancien soldat, savait qu'on est vaincu que lorsqu'on s'avoue l'être. Il avait trop à coeur le but de son collège pour que son énergie pliât devant ces multiples épreuves. Grâce à la générosité héroïque des Acadiens et à l'inlassable dévouement des Pères, le collège, reconstruit, put rouvrir ses portes le 12 septembre, dix mois après l'incendie.... Cette résurrection instantanée prouve quelles espérances la jeune université, si prématurément disparue, avait suscitées dans le coeur des Acadiens et dans celui de ses fondateurs.

Depuis/ lors, elle n'a cessé d'aller de l'avant. Elle eut l'honneur de former les deux premiers évêques acadiens. Actuellement, elle fleurit de plus belle avec ses 150 élèves et ses 24 professeurs.

En 1898, sur l'invitation de Mgr Allard, les Pères Eudistes acceptaient la direction du collège du Sacré-Coeur sur la Baie des Chaleurs. Dix ans après, grâce à l'infatigable travail du Père Le Bastard, architecte et directeur des travaux, et au prix de sous instantanément quêtés et libéralement donnés, on ne reconnaissait plus l'institution, tant elle était améliorée. Le collège aurait pu alors se glorifier d'avoir les plus belles salles d'études des plus grands collèges de France et du Canada. Il possédait en outre des corridors et des classes bien éclairés, de grandes salles de récréation, un laboratoire de physique et de chimie et un riche musée d'histoire naturelle. On remarquait surtout la chapelle, d'une blancheur immaculée, vrai

bijou de style roman. Dans ce milieu si agréable, le nombre des élèves grandissait, les études devenaient ^{presque} plus faciles; mais, en revanche, quinze professeurs devaient suppléer par le dévouement au nombre insuffisant du personnel. La difficulté augmenta encore, quand sonna le tocsin de la vieille patrie rappelant ses enfants; si attachés, si nécessaires qu'ils fussent au collège, ces prêtres exilés volèrent au secours de leur pays injustement attaqué. On recruta de nouveaux professeurs et les études continuèrent, mais voici qu'un sinistre éclate. Alors que les élèves jouissent des vacances de Noël au sein de la famille, et que la plupart des Pères aident les curés dans les paroisses voisines, un incendie, dont l'origine est restée inconnue, détruit le collège. Le premier jour de l'an 1916 se lève sur des pans de murs branlants et sur des ruines fumantes, seuls restes d'un si bel établissement dont la courte existence avait déjà donné plus que des promesses.

Un nouvel édifice, magnifique propriété des Pères Eudistes, allait le remplacer à Bathurst lorsque, le 6 mars 1917, un nouvel incendie vint réduire à néant tant de légitimes espoirs....

Tant de malheurs avaient accru la sympathie de tous. De toutes parts, on demande le relèvement du collège; les anciens élèves souscrivent \$10000.00; le clergé multiplie ses encouragements. "La persistance eudiste est aussi inlassable que la générosité acadienne". Un nouveau bâtiment est construit à Bathurst-Est, à l'épreuve du feu cette fois. La première entrée, 1921, comptait une centaine d'élèves. En 1925, on dut aggrandir faute de local. En 1927, les bâtiments devinrent encore la proie des flammes. Reconstitué et établi définitivement à Bathurst-Ouest, le collège du Sacré-Coeur est maintenant en pleine voie de prospérité. Il a reçu du gouvernement provincial, par une charte octroyée le 19 mars 1900 et amendée le 21 avril 1920, avec le titre d'Université, tous les droits et privilèges afférents à ce titre.

Les couvents de filles ne manquent pas non plus aux Privilèges Maritimes, bien qu'ils ne soient ni si nombreux, ni si bien organisés que chez-nous. Pendant longtemps, l'influence anglaise, sachant le rôle capitale des mères dans l'éducation des enfants, voulut désapprendre aux fillettes et aux jeunes filles d'Acadie l'usage d'une langue maternelle injustement traitée de patois méprisable. Parfois, "on laissait bâtir un couvent sur les terres d'une église avec de l'argent acadien; une fois bâti, l'on s'en emparait et l'on y implantait des religieuses de langue anglaise. Celles-ci, au grand dam de la religion, catéchisaient en anglais exclusivement ne sachant que cette langue. (Lauvrière) Pour obvier à ces perfides moyens d'anglisicer les familles, deux communautés acadiennes s'organisèrent en 1923, et font, à l'heure actuelle, une oeuvre admirable.

Malgré tout, l'un des plus anciens et des plus prospères parmi les couvents français est celui de Saint-Louis de Kent. Fondé en 1774 par M. l'abbé Richard, confié aux Soeurs de Notre-Dame de Montréal, il a déjà donné à l'Acadie une centaine de religieuses, plusieurs centaines d'institutrices zélées, des milliers de bonnes mères de famille aussi patriotes que chrétiennes.

La section féminine de l'Université d'Antigonish est confiée, (1924) à la congrégation française de Notre-Dame. Soeur de l'archevêque de Toronto, la directrice qui, comme la plupart des religieuses, parle un excellent français, sait diriger vers les cours français de l'Université un groupe important de ses élèves bien préparées à les suivre. A l'exception des élèves des trois collèges classiques dont nous venons de parler, l'on ~~peut~~ peut dire que les jeunes Acadiennes reçoivent dans leurs couvents tenus par des religieuses de langue française, une meilleure éducation que les jeunes Acadiens en leurs écoles primaires, où les maîtres trop souvent ignorent la langue. Les instituteurs dans leurs écoles normales ont de moins bonnes occasions d'apprendre le français

que les religieuses dans leurs communautés de la Province de Québec. Mais les jeunes Acadiennes, si raffinées qu'elles soient, n'en épousent pas moins des fermiers et des ouvriers de leur sang. De telles mères, par l'éducation qu'elles transmettent à leurs enfants, élèvent d'autant le ^{social} niveau de la race .

Pour compléter l'oeuvre des écoles, d'heureuses initiatives sont prises . ~~A~~l'Université de Sainte-Anne et dans plusieurs couvents, une Société du Bon Parler se charge de purger d'anglicismes dangereux la langue acadienne pieusement archaïque en son fond, pittoresquement nautique en ses expressions. "Cette société, dit une note, fait un bien immense, grâce à sa parfaite organisation, à la compétence et au dévouement inlassable des directeurs et de Monsieur le Chapelain, aux soirées littéraires, et surtout aux jetons qui sont la soie de chaque faute contre le français. Des compositions sur des sujets d'histoire et de littérature ont partout une grand succès. Les Acadiens ne peuvent que gagner, comme nous tous d'ailleurs, à mieux connaître leur histoire et leur langue.

Somme toute, nous pouvons conclure que leurs études secondaires, loin d'être arriérées, répondent amplement aux besoins du pays: un temps et un soin égaux accordés au français et à l'anglais. Il faut, de plus, souligner qu'après des tâtonnements inévitables, on sut adapter, de la façon la plus heureuse, les programmes aux besoins et aux légitimes désirs des gens. Aujourd'hui, ces programmes jouissent de l'harmonisation favorable des deux tendances littéraire et scientifique. Ils se distinguent ainsi du programme français primitif, sans trop se rapprocher du programme anglais et américain. Pour tout dire, ils ont su garder la "via media" en inventant ce qu'il y avait de plus utile et de plus pratique, vu les exigences de notre bilinguisme national. "Bref, conclut le Sénateur Poirier, nous conservons notre terrain; nous gagnons même apparemment",

Dès leur renaissance, les Acadiens, submergés sous un flux croissant d'immigration anglaise, écossaise et surtout irlandaise, ne furent qu'une faible minorité. Ils eurent donc des prêtres étrangers. Le clergé écossais s'acquitta de ses fonctions religieuses avec la plus grande tolérance envers les ouailles canadiennes; les prêtres irlandais, par une étrange aberration mirent à angliciser leurs paroissiens français un zèle fanatique dont le but réel était de se les mieux assimiler. N'est-il pas

curieux de remarquer ce fait, — chose triste et pourtant indéniable, — partout, en Acadie, comme au Canada et aux Etats-Unis, l'élément français n'a pas de pire adversaire que le clergé irlandais par trop écouté dans les hautes sphères de l'Eglise..?(Louvrière)

Au début du siècle dernier furent nommés comme premiers évêques d'Acadie trois Irlandais -- et la nationalité française courut de graves dangers. On imposa des prêtres irlandais à des paroisses presque uniquement françaises; si bien que, pendant des années, on vit dans les trois diocèses des églises où le curé irlandais prêchait uniquement en anglais à des fidèles absolument incapables de le comprendre, et des écoles paroissiales où maîtres et maîtresses étaient censés instruire des enfants acadiens dont ils ou elles ne comprenaient pas la langue. Ainsi, par une lamentable progression à rebours, le nombre de prêtres français diminuait à mesure qu'augmentait la population française, à mesure qu'en son isolement croissait son besoin d'aide spirituelle et morale; c'est au point que vers le milieu du siècle, le Nouveau Brunswick ne comptait que six prêtres français, et la Nouvelle Ecosse pas un! Encore quelques générations, et l'anglicisation des Acadiens par les Irlandais eût été un fait accompli, un malheur irréparable.

Cette intolérance du clergé irlandais à l'égard l'élément français est d'autant plus maladroite que l'anglicisation ne mène que trop souvent avons-nous vu, à la perte de la foi. Jusqu'à nos jours, dans l'âme simple de l'Acadien qui, entouré d'Anglais protestants, a si longtemps personnifié sa patrie dans le Roi très chrétien, les mots "catholique et français" sont restés synonymes, comme ils le sont, du reste, en bien d'autres pays tels que la Syrie et en Asie Mineure. Aussi, le brave paysan là-bas unit-il dans le même sentiment de pieuse fidélité atavique le "vieux pays" et la "vieille religion". "Dieu et patrie", voilà son cri de ralliement. Dès lors, lui enlever sa langue, c'est exposer sa conscience. Des statistiques le prouvent: l'accroissement de la population catholique dans certains des Etats-Unis, mais surtout au Canada et particulièrement dans

l'Acadie, se fait grâce à l'augmentation de la population française, malgré les multiples défaillances religieuses de l'élément irlandais. Au Canada, on estime à 50% le nombre des abjurations irlandaises! Dans le seul Canada de l'Est (Provinces Maritimes, Québec et Ontario), les catholiques de langue anglaise n'ont de 1881 à 1911, augmenté que de 2830, tandis que ceux de langue française ont augmenté de 382,934. Enfin, dans les seules Provinces Maritimes, pendant les mêmes vingt années, les catholiques ont perdu 3646 fidèles de langue anglaise, alors qu'ils en ont gagné 31,966 de langue française. Il n'y a donc, même pour la foi catholique, aucun avantage à angliciser les Acadiens.-- En Acadie, comme au Canada et aux Etats-Unis, les évêques ont mieux à faire, semble-t-il, que de mettre l'autorité morale de l'Eglise catholique au service des idées anglaises depuis si longtemps en opposition avec le catholicisme universel; cette anglicisation serait d'autant plus funeste qu'elle aggraverait les pertes trop indéniables du catholicisme dans le Dominion comme dans les Etats; elle irait à l'encontre du status fédéral canadien qui repose sur le respect des minorités, fussent-elles catholiques et françaises; elle se heurterait contre le droit humain qui donne uniquement à l'autorité paternelle l'usage de la langue familiale; elle rejetterait l'honneur comme le devoir d'un peuple qui doit rester fidèle à ses traditions, dont la plus précieuse est la langue des aïeux.....

Mais l'anglicisation des Acadiens est maintenant enrayée, car l'emprise irlandaise a, bon gré, mal gré, diminuée. Depuis 1912, un évêque d'origine acadienne, Mgr Le Blanc, occupe le siège épiscopal de Saint-Jean. En 1920, un autre Acadien, Mgr Chiasson, fut promu au siège épiscopal de Chatham. Les deux diocèses du Nouveau Brunswick sont donc désormais en des mains acadiennes; et ce n'est que justice, puisque leur population est en grande majorité acadienne. Conséquence: "Un clergé vraiment acadien, dit l'abbé Mombourquette, j'ent au zèle pour le salut des âmes le culte de la langue française, donne au peuple les conseils dont il a besoin et conserve, en même temps que sa foi, ses traditions et ses

coutumes". Grâce à Dieu, le séminaire d'Halifax peut former aujourd'hui ce clergé acadien.

Bien qu'elle se limite strictement à son rôle, cette maison exerce une grande influence pour la diffusion de la langue française. Comme tous ceux qui y passent seront appelés à exercer, tôt ou tard, leur ministère dans des paroisses bilingues, il est indispensable qu'ils soient à même de comprendre et de parler les deux langues officielles du pays. Aussi la coutume s'est établie qu'à la récréation du soir, chaque séminariste cause avec un confrère d'une autre nationalité. Il semble que la lettre de Benoît XV au clergé canadien (le 6 septembre 1916) sanctionnait cette heureuse pratique qui existait déjà depuis de nombreuses années. Le Saint Père écrivait: "La connaissance des deux langues chez tous les prêtres serait très utile au bien spirituel et à la concorde des catholiques des deux nationalités. Aussi avons-nous été très heureux d'apprendre que, dans quelques séminaires, on a introduit la coutume d'apprendre aux clercs à parler en français et en anglais; nous voudrions que cette manière de faire fût un exemple aux autres". Ah! si ces sages conseils du Père commun étaient toujours compris et pratiqués par notre clergé canadien, combien florissante serait aujourd'hui l'Eglise canadienne!!!.

Le séminaire ne ferait-il qu'accroître cette sympathie entre les deux catars chers religieux des deux nationalités qu'il mériterait déjà bien du pays. Personne n'ignore l'influence considérable dont jouit, en Acadie comme dans tout le Canada, le clergé tant anglais que français. Quels secours n'apporterait-il pas à la paix qui doit régner dans un pays où sont réunies tant de nationalités différentes, à condition toutefois que son influence soit réglée par la justice et par les droits inhérents à chaque nationalité.....

Si remarquables que soient les récents progrès ^{éducatifs} ~~académiques~~ en Acadie, un besoin plus intense encore d'enseignement supérieur s'exprime. Écoutons ce pathétique appel d'un des plus zélés, sinon des plus sûrs historiens de la race acadienne.

"Nos droits de rester en possession ou d'obtenir des compensations sont incontestables. Mais, comme c'est là une solution bien difficile et onéreuse, nous nous contentons de demander qu'une certaine somme soit consacrée à la fondation d'un établissement supérieur pour l'éducation des Acadiens des Provinces Maritimes ou pour l'amélioration des collèges actuels. Bien durs est encore pour les Acadiens la lutte pour la vie: dépouillés des riches terres qu'ils possédaient, les fils des proscrits ont dû se faire pêcheurs, caboteurs, artisans: ceux qui se sont remis au labour n'ont pu le faire que sur des terres inférieures, ce n'est donc qu'au prix de sacrifices héroïques qu'ils ont réussi à fonder leurs collèges. Leur donner une importance adéquate aux besoins actuels serait une faible, mais noble réparation du mal accompli, de nature à conquérir la reconnaissance des jeunes gens qui en bénéficieraient, de tous les Acadiens qui influent sur l'opinion de leurs concitoyens!"

Une voix américaine a répondu: La "Carnegie Corporation" a entendu l'appel du vice-recteur de l'Université d'Antigonish; pour la création d'une chaire de littérature française en cette province qui compte 15000 Français; elle a ajouté une somme de \$50000. aux \$50000. souscrits par les catholiques de langue anglaise. Les Canadiens-Français se devaient de venir au aide à leurs frères malheureux. Dix bourses d'études furent gracieusement mises à la disposition des meilleurs élèves acadiens par les collèges de la Province de Québec.

"La France, qui nous avait perdus, nous a retrouvés après un siècle et nous a reconnus pour ses dignes enfants!" (B. Suite) Mère parfois oublieuse de ses devoirs, toujours elle admire l'héroïsme et secourt le malheur. L'Alliance Française, qui fait tant pour répandre par le monde la saine influence française, envoie depuis plusieurs années des dons substantiels qui servent à la diffusion du français en Acadie. La France a fait plus: grâce à de généreuses bourses d'études, elle a donné à l'Acadie des théologiens réputés, des médecins, des avocats, des cantatrices, des pianistes, des peintres etc. tous gradués de ses universités,

MOYENS POUR MAINTENIR ET DEVELOPPER L'EDUCATION.

Dans cette vallée de larmes, toute oeuvre qui n'avance pas recule infailliblement: ici bas, l'arrêt est fatal. Pour maintenir leurs positions et surtout pour pousser de l'avant, les Acadiens, -- quoi de plus normal? -- se sont unis. Le 15 aout 1881, des Acadiens de toutes les parties du pays s'étaient réunis à Memramouc. "C'était la première fois qu'ils se voyaient réunis, "fratres in unum", depuis le grand dispersement. Ils arrivaient de tous les points des provinces maritimes, comme autrefois leurs pères étaient revenus de tous les points de la terre, pauvres, proscrits, rapportant la patrie dans leur coeur... c'était ici un peuple se réveillant d'un long sommeil d'agonie, étonné et incertain du jour national qu'il voit luire". Depuis lors, des conventions nationales ont lieu tous les cinq ans. Inutile d'ajouter que l'on s'y occupe activement et efficacement de la conservation et du développement de la langue traditionnelle au pays. D'ailleurs, les résolutions formulées sur l'enseignement du français n'auraient pas fait tant de bruit si elles n'avaient été aussi justes et aussi légitimes. Les discours prononcés révèlent bien un peuple qui veut vivre et ne point sacrifier sa langue.

En 1903 fut fondée la Société de l'Assomption pour payer la pension scolaire d'un ou de plusieurs enfants dont les parents sont pauvres. Grâce à sa caisse écolière, cette Société a réussi à donner à l'Acadie et à l'Eglise (1927) 15 prêtres et 12 étudiants en théologie. Elle a fourni aussi les moyens de faire un cours d'études complet à un nombre considérable de jeunes Acadiens parmi lesquels elle est fière de compter des médecins, des avocats, des journalistes, des agronomes, des comptables, qui, chacun dans sa sphère d'activité, travaillent à l'avancement de la cause commune. Depuis quelques années, elle a une caisse écolière pour les jeunes filles et cela lui permet de mettre chaque année une dizaine de jeunes Acadiennes au couvent. Au total, depuis sa fondation, elle a protégé plus de 180 élèves et déboursé au-delà de \$83000.00 pour l'instruction des enfants du pays.

Les journaux français, nés, comme toute oeuvre durable, dans la misère et la plus grande pauvreté, furent toujours du parti. On en a compté jusqu'à huit. La population acadienne d'à peine 200,000 âmes ne put en soutenir tant. Quelques uns durent disparaître pour augmenter chez les autres l'ardeur du feu sacré. Aujourd'hui, au premier rang, vaillants et ~~braves~~ ^{braves} parce que catholiques et français, luttent côte à côte l'Evangéline^(?), le Moniteur Acadien, Le Madawaska, et une revue bilingue le Madawaskaien.

Tout va donc assez bien chez nos frères d'armes de l'est. Sir Adams Archibald, ancien juge et gouverneur de la Nouvelle Ecosse, bien qu'il ait manqué d'impartialité et même d'humanité dans son étude sur la déportation de 1755, ne craint pas d'écrire: "Les Acadiens actuels possèdent toutes les vertus de leurs ancêtres, tout en les surpassant par l'intelligence et l'initiative." "Une nouvelle génération d'Acadiens a surgi, confirme en 1914 l'historien Daughy, instruite, intelligente, entreprenante; elle a maintenant dans les assemblées législatives et au gouvernement des représentants sortis de son sang".

C O N C L U S I O N .

Participant à la vie de notre immense pays, l'Acadie, fidèle enfant, reflète les teintes distinctives de la grande famille canadienne. Nous l'avons vu: la cause, les principes de sa renaissance et de sa fécondité résident dans son inviolable attachement à sa foi, à sa langue et à son éducation. Imaginez cet enfant sous la tutelle d'un ministre hérétique anglais, gouverné ~~par~~ par un parlement décidé à le protestantiser et à l'anglifier.... Sans le rôle primordiale de l'éducation catholique et française dans son berceau, dans l'agonie de son exil, et surtout dans sa renaissance, il ne serait qu'un être de plus sur la surface du globe terrestre, pas autre chose.... Une fois de plus, l'éducation a fait la grandeur d'un peuple; en le relevant de sa chute; une fois de plus elle prévient sa décadence; une fois de plus elle maintient sa splendeur et la maintiendra toujours.

Le miracle de la renaissance et de la merveilleuse survie des Acadiens, -- peuple martyr si jamais il en fut un, -- n'est qu'une partie du grand miracle canadien-français universellement reconnu. Il n'y a pas à en sortir, ce sont autant de preuves d'une seule et même chose: "Comme Français, comme catholiques, notre place est parmi les Latins, notre mission évidente sur ce continent est d'y répandre les arts, la haute culture intellectuelle, la civilisation splendide de la France. Il faut que nous tenions haut, en Amérique, le flambeau dont la Gaule, depuis Charlemagne, a illuminé l'Europe." (Sénateur Poirier) Et Mgr Quigley, le clairvoyant prélat de Chicago, considérant les 200,000 âmes (Région des Grands Lacs) qui, faute de prêtres français ont perdu leur nationalité française en même temps que leur foi catholique, de dire avec autant de justesse que de noblesse: "Avant tout, Canadiens-Français, conservez vos traditions, vos institutions; propagez votre langue et vos coutumes: c'est par elles que vous êtes restés en Amérique un peuple distinct et que

vous avez conquis l'admiration de tous. C'est encore en conservant votre langue et vos traditions que vous remplirez le mieux votre mission: donnez à l'Amérique tout ce que la vieille France avait d'admirable et que vous avez si bien conservé". Bref, il nous faut préférer au culte des intérêts et du matérialisme qui abaisse et nivelle, le culte des idées et de l'idéalisme qui élève et ennoblit.

Ce que l'éducation a fait pour les Acadiens, elle le fera pour le peuple canadien. Que dis-je? L'éducation, voilà le grand, l'unique moyen que doit prendre notre Canada pour conquérir sa place parmi les nations. Le passé est pour nous une leçon pratique; prenons des résolutions solides en face de l'avenir et marchons optimistes, courageux et fermes!!

L'avenir est à ceux qui luttent, a-t-on dit avec justesse. Notre lutte à nous, notre mission, c'est bilinguiser pour évangéliser!!! Quand tous les Canadiens seront d'accord avec la justice et la législation du pays, ce sera chose facile de les mettre en loi avec la loi de Dieu. "Bilinguiser pour catholiciser", voilà l'exergue qui doit briller sur tout front franchement canadien.

Nous savons ce qu'il faut penser de la langue anglaise comme unique moyen d'évangéliser la masse anglo-saxonne et non-catholique du continent américain. Les seuls faits qu'au Canada on estime à 50% le nombre des abjurations irlandaises, qu'à l'usage de la langue anglaise est attribuée l'apostasie de plus de 30 millions d'irlandais, auxquels la communauté de langue a malheureusement facilité l'entrée dans les milieux protestants. ~~(Et Mgr Bourne d'ajouter: "tant que la langue anglaise, les façons de parler anglaises, la littérature anglaise, en un mot la mentalité anglaise tout entière n'aura pas été amenée à servir l'Eglise catholique,")~~

Pour ce qui regarde la disparition complète du français devant les flots assimilateurs de la langue anglaise "forcément destinée à devenir la langue de la totalité de la population du Canada et des Etats-Unis," les statistiques des vingt dernières années prouvent, bien au

contraire, que le français gagne du terrain, et est plutôt providentiellement destiné à demeurer ce qu'il a toujours été, pour ne pas dire davantage.

"Le problème de savoir si le catholicisme au Canada sera anglais ou français ne tourmente guère les Canadiens-français; ils se chargent de le résoudre pratiquement par la fécondité et le nombre." (Louis Armand)

Le fait, ni l'opulence de nos vainqueurs, ni l'afflux des immigrants ne doit nous effrayer outre mesure. N'ignorons pas que, homogènes comme nous le sommes, nous garderons notre place parmi cet assemblage de toute race que nous envoie l'Europe. N'ignorons pas que, fidèles à notre devoir de chrétiens parmi cette légion de viveurs, d'avariés et d'affamés d'argent qui nous arrivent de la république voisine, nous continuerons à nous développer et à progresser non seulement dans la province de Québec, mais dans les provinces de l'Est et de l'Ouest. Peu importe que dans l'oeuvre de colonisation, nous commençons par être relégués dans la forêt vierge ou sur une terre inculte, tandis que l'Anglais installe confortablement son magasin et son "home" dans le village qui vient de naître et, les bras croisés, s'enrichit des labours des nouveaux venus; l'heure sonne vite où nous sortons de la forêt transformée en campagne fertile, devenons nous la majorité dans le bourg et les hameaux environnants, poussons loin de là l'Anglais, qui n'aime pas à se sentir les coudes gênés, qui aime encore moins à partager les profits d'une exploitation quelconque. Oui, la victoire remportée par les hommes de ^{la} race anglaise sur les plaines d'Abraham sera vengée par les femmes de la race de Montcalm.... Oui, Canadiens-français, sachons bien que si nous continuons d'être ce que nous avons toujours été jusqu'ici, nous ferons notre trouée dans le bloc anglo-saxon même étayé d'une forte immigration, rien que par la force d'une natalité toujours croissante. Sachons bien que ce qui a été l'histoire d'hier dans les cantons de l'Est de Québec, se répète déjà dans la Nouvelle Ecosse, dans le Nouveau Brunswick, dans l'Ontario, dans l'Ouest et dans la Nouvelle Angleterre. Sachons bien que non seulement nous conserverons

nos positions dans notre province autonome, mais nous marcherons de conquêtes en conquêtes dans maint autre milieu aujourd'hui presque exclusivement saxon..

Nous avons pris conscience de notre nombre et de notre force: nous savons qu'on doit nécessairement compter avec notre argent, notre puissance commerciale et industrielle, si l'on refuse de sompter avec notre idiome national. Les moyens ne nous manqueront pas d'user de repésailles au besoin. Qu'on en soit bien persuadé nous ne nous tairons ni devant les coups de force, ne devant les menaces; nous ne tairons que devant la justice rendue à nous comme aux autres. "On nous menace" écrivait l'Événement de Québec, en réponse à un article impertinent du Standard de Kingston. Eh bien! répondons par une culture plus intense du français; on nous menace, répondons en exigeant fermement le respect de notre langue partout où nous avons le droit de la faire connaître. On nous menace, soyons plus Canadiens-Français de coeur, d'âme et d'esprit que jamais. Deux millions d'hommes ne se laissent pas bafouer sans perdre l'estime du monde. Nous sommes un peu partout dans le commerce et l'agriculture, l'industrie, le transport, constituant dans toutes les branches de l'activité humaine une clientèle avec laquelle il faut compter. Nous parlons à peu près tous l'anglais et le français. Ne parlons anglais que juste assez pour montrer notre supériorité à ceux qui montrent leur insolence, et parlons français pour imposer le respect de notre langue. Que le Standard tente donc de mettre en pratique sa thèse du Canada pays de langue anglaise! La province de Québec pourrait lui organiser son affaire en peu de temps. Nos financiers et nos négociants n'auraient qu'à refuser toute communication anglaise avec l'Ontario, et l'on verrait combien vite l'appât de l'argent élargirait l'esprit des gens de Standard et de ses pareils. Non, le Canada n'est pas un pays de langue anglaise. C'est un pays bilingue, et tel il restera aussi longtemps que l'élément canadien-français ne dégénérera pas".....

Les Romains ont battu les Grecs; mais les Grecs ont conquis les Romains!... La masse anglo-saxonne a conquis les armées françaises; mais la race canadienne-française saura bien dominer le bloc saxon...elle évangélisera ces pauvres!..

Depuis toujours, les idées mènent le monde. Par notre catholicisme traditionnel, par notre culture supérieure, par notre beau verbe classique nous sommes donc en bonne voie. Nous n'avons besoin ni de canons, ni de fusils dans notre marche conquérante; mais nous avons besoin de justice. Et cela, nous l'aurons, de gré ou de force.....

Catholiciser en dirigeant la pensée du peuple canadien: voilà notre mission providentielle! Notre âge est une époque d'intellectualisme ardent et éclairé. Soyons au poste. Produisons des savants, des scientifiques. Faisons des docteurs, des écrivains, des maîtres et des spécialistes, Accaparons toutes les branches. Emparons-nous de l'intelligence canadienne!

L'avenir est une oeuvre de volonté, pas autre chose. "Nous serons demain ce qu'aujourd'hui nous voulons être demain". Nous sommes, sous le regard de Dieu, les artisans de nos destinées... Le vrai patriotisme, c'est l'amour de l'ordre, l'amour de l'autorité qui l'assure, l'amour des lois justes qui garantissent la liberté de tous.. La patrie, c'est la personnification de tout ce que nous aimons, de tout ce qui nous rend meilleurs; elle renferme, dans son idée complexe et féconde, l'honneur, la conscience nationale, la responsabilité collective, la solidarité sociale.. Le patriotisme, c'est encore l'attachement au soi qui fait les races fortes. C'est à un titre spécial l'intelligence nationale, la pensée du pays. C'est l'éducation franchement canadienne, constituée par l'Eglise et ses deux servantes, les langues officielles. C'est aussi cet ensemble d'histoire, de poésie, de passé, de présent, de rêves d'avenir, d'idéal, de beauté, de courage, de luttes, de victoires, d'aspirations, tout ce qui peut émouvoir le coeur canadien et le fixer un instant. C'est

quelquefois le deuil, jamais la honte. Ce peut être la défaite, l'exil, le dénuement: jamais le reniement. C'est la chute de Louisbourg qui étourna le vainqueur lui-même; c'est Montcalm qui tombe sur les plaines d'Abraham pour ne pas pleurer le deuil de sa patrie. Ce sont nos pères priant sous la voûte de la forêt, quand leurs temples étaient saccagés, gardant au coeur l'image de la patrie agonisante, l'amour de Dieu et de la race, les deux seuls biens que le vainqueur ne pouvait ou ravir ou bannir. .. La nationalité était anéantie; il ne restait debout que la religion, l'âme de la patrie et les débris épars de la race. Mais un peuple ne meurt pas quand il est fidèle à Dieu et à son Eglise. Il ne meurt pas quand il s'appelle l'Acadie ou la Nouvelle France.... Comme au jour du Golgotha les morts sortirent des entrailles de la terre pour marcher parmi les vivants saisis de terreur, ainsi l'Acadie, sur qui la persécution avait refermé la tombe, sortit des antres de l'exil, des retraites de la forêt, pour prouver à la violence l'inutilité de la force brutale contre l'amour de la Patrie. Religion, patriotisme et éducation, voilà les secrets du passé; voilà les bâtisseurs de l'avenir. Les peuples qui meurent sont ceux qui veulent mourir.....

Acadien et Canadiens sont tous frères
qu'ils aient en main ou le sabre ou des verres.
Canadiens et Acadiens restent frères
Langue et foi leur sont toujours chères!!!

LOUÉS SOIENT JÉSUS - CHRIST ET MARIE IMMACULÉE .

Frère Arthur Bréault O.M.I.

Mai 1933.